

Sarah Jourson

Les investissements publics postpandémiques : une analyse des discours publics dans la province du Québec.

Mémoire soumis à l'Université d'Ottawa
dans le cadre des exigences du programme de
Maîtrise en administration publique

Sous la supervision du Professeur Eric Champagne

École d'études politiques
Faculté des Sciences sociales
Université d'Ottawa

Printemps/Été 2023

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude et mes sincères remerciements au professeur Éric Champagne, pour m'avoir soutenu et guidé tout au long de l'élaboration de mon mémoire. Son expertise, sa patience et sa disponibilité malgré son emploi du temps chargé, ont été d'une aide inestimable pour moi. Ses connaissances approfondies et son intérêt pour mon sujet de recherche ont enrichi mon expérience et m'ont permis de repousser mes limites académiques. Grâce à ses conseils éclairés et à ses précieuses suggestions, j'ai pu donner le meilleur de moi-même et présenter un travail abouti.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance envers ma famille, mes amis, mes camarades de classe, mes collègues de travail et tous ceux qui m'ont soutenu durant cette étape cruciale de ma vie académique. Votre soutien constant et vos encouragements ont été une source de motivation essentielle pour moi. Je vous suis profondément reconnaissante d'avoir cru en moi, de m'avoir accompagnée dans cette aventure et d'avoir partagé ma joie à l'achèvement de ce mémoire.

Merci encore pour tout ce que vous avez fait pour moi. Je suis honorée d'avoir pu bénéficier de votre expertise et je garderai en mémoire vos conseils pour mes futurs projets de recherche. Votre soutien a été inestimable et a contribué à mon développement personnel et académique. Je vous suis reconnaissante au-delà des mots et je suis fière de partager cette réussite avec vous.

Résumé

Cet article analyse l'évolution des stratégies de relance économique au Québec, notamment avec l'avènement de la pandémie de la COVID-19. À travers cette analyse, les investissements publics en infrastructures au Québec, plus précisément en période postpandémique, ont une place centrale. L'article se concentre alors sur les décisions et les changements d'orientations budgétaires provoqués par la COVID-19, particulièrement dans le secteur de l'environnement. Cet article, qui repose sur une approche discursive, laisse entendre que les décisions prises par le gouvernement du Québec favorisent un plan de relance économique dite verte en réponse à la crise économique. Néanmoins, les résultats de cet article soutiennent que, malgré les efforts déployés par le Québec, la pertinence de ces investissements publics postpandémiques en infrastructures pourrait être remise en cause. Ainsi, beaucoup de chemin reste à parcourir, notamment en raison des désaccords sur les décisions qui devraient être définies et finalement appliquées au Québec.

Mots-clés : Investissements postpandémiques – Infrastructures – Québec – Résilience – COVID-19 – Décisions budgétaires – Politiques publiques – Environnement – Économie verte.

Table des matières

Remerciements.....	1
Résumé.....	2
Introduction.....	4
Chapitre 1 : Revue de littérature	6
1.1 Définitions.....	7
1.2 Les enjeux des investissements publics en infrastructure du Québec.....	15
Chapitre 2 Contribution à la recherche	29
Chapitre 3 : Cadre d’analyse : approche discursive de la décision.....	32
3.1 Problématique	32
3.2 Question de recherche	32
3.3 Cadre d’analyse.....	33
3.4 Cadre méthodologie	34
3.5 Avantages et limites de la recherche	37
Chapitre 4 : Résultats – Étude de cas du Québec.....	38
4.1 Situation économique du Québec avant la crise du COVID-19	39
4.2 Situation économique du Québec après la crise du COVID-19.....	43
4.3 Constat récent des décisions budgétaires du Québec après la pandémie	50
Chapitre 5 : Discussion	52
5.1 Résilience des infrastructures.....	52
5.2 Économie et infrastructures vertes	57
Conclusion	62
Bibliographie.....	67

Liste des annexes

Annexe 1. La Loi sur les infrastructures publiques	64
--	----

Liste des figures

Figure 1. Financement du programme d’infrastructure Investir dans le Canada.....	65
Figure 2. Émissions de CO2 par habitant·e (en Mt d’éq. CO2)	66

Les investissements publics postpandémiques : une analyse des discours publics dans la province du Québec

Introduction

Au cours des quatre dernières années, la pandémie du coronavirus (dite COVID-19) a bouleversé le monde entier. Émergent pour la première fois en Chine dans la ville de Wuhan en décembre 2019 (OMS, 2023), le virus a fait des ravages dévastateurs. Comptabilisant un total plus de 6 millions de décès à travers le monde selon les récentes données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en date du 12 janvier 2023, ce phénomène ne cesse d'être au cœur des préoccupations actuelles (Le Devoir, 2023).

Contrairement à la suite de l'après-guerre froide, où l'on défendait le concept de la mondialisation, de la suppression des frontières et du développement économique et social (Seminatore, 1996), l'émergence de la crise sanitaire de la COVID-19 a entraîné une mutation globale des États. Brusquement, le monde qui semblait être interconnecté par la mondialisation a complètement changé en raison de l'impact causé par la COVID-19. Dès les premiers jours de la propagation dévastatrice du virus à l'échelle internationale, on observe la fermeture des frontières et par la même occasion l'impact sur plusieurs secteurs tels que le secteur politique, économique et social plongeant le monde dans une véritable crise économique sans précédent. De plus, cette situation chaotique a également poussé les individus à vivre dans un état de psychose total. Ce phénomène a ainsi entraîné la crainte de contracter le virus, la peur de l'autre et le relie identitaire des individus. (La Presse, 2020).

Face à ce constat, chaque pays aussi bien à l'échelle nationale et internationale s'est alors vu dans l'obligation d'agir en conséquence pour résoudre ce problème sanitaire. C'est dans cette optique, en réponse à la crise économique, que les États et les organisations internationales ont adopté un plan de relance économique destinée à stimuler l'économie et à diminuer l'impact de la crise. Pour ce faire, les investissements publics ont été utilisés comme des outils pour faire face à la crise économique postpandémique.

C'est alors en ce sens qu'à travers cette étude nous avons choisi d'explorer les stratégies de relance économique au Québec. Ce travail se focalise donc particulièrement sur les investissements publics en période postpandémique au Québec et de ses enjeux, et cela en termes de financement provincial. Nous notons qu'il existe également une perspective internationale, mais en raison de l'étendue large du sujet et pour les besoins de notre étude nous avons choisi de nous limiter au Québec pour restreindre notre étude.

De plus, selon plusieurs statistiques, le Québec semble être une province ayant dans l'ensemble une économie relativement stable malgré les dommages causés par la pandémie. Selon plusieurs statistiques, on souligne d'ailleurs une augmentation de sa production économique pour certains secteurs (agriculture, foresterie, pêche et chasse) supérieure à celle enregistrée avant la pandémie (Institut de la statistique du Québec, 2020). La province du Québec représente alors un excellent modèle à explorer de plus près, car grâce à son projet de relance économique postpandémique, les répercussions de la pandémie sur son activité économique se sont fait moins sentir que les autres provinces. (Statistique Canada, 2021) Ainsi, l'étude de ce sujet est peut-être pertinente, car elle nous permettra de mieux comprendre les enjeux et les orientations des investissements publics à la suite de la pandémie de la COVID-19 au Québec. Elle permettra également de cerner les nouveaux besoins sociétaux et économiques de la province et les transformations systémiques des discours sur les investissements en infrastructures.

Pour mettre en évidence ce sujet, ce travail se divise en cinq chapitres. En premier lieu, nous explorerons la revue de littérature. L'objectif sera alors d'observer les principaux concepts économiques qui ressortent de la littérature afin d'en avoir une meilleure compréhension commune. Cela nous permettra d'établir des liens entre les décisions du secteur public en période de crise, les concepts de l'investissement public et les décisions en matière de dépenses en infrastructure pendant et après les crises. Ces liens nous renseigneront sur le rôle des concepts comme solution de réponse à la crise économique entraînée par la pandémie. En deuxième lieu, nous soulignerons la contribution de l'étude de notre sujet à la science de l'administration publique à travers le concept de la gouvernance. En troisième lieu, nous présenterons notre problématique en précisant le cadre d'analyse théorique qui orientera cette recherche ainsi que la méthodologie qui sera

utilisée dans notre analyse. Nous présenterons notre approche dite discursive et les méthodes qui seront suivies pour répondre à notre question de recherche. Dans le présent cas, nous avons choisi l'analyse de discours des acteurs publics provinciaux en comparant plusieurs publications et rapports financiers gouvernementaux entre eux. En quatrième lieu, nous ferons état de nos résultats et observations. Enfin, en cinquième lieu, à partir de nos résultats et observations, une discussion sera proposée. Cela nous donnera l'occasion d'examiner nos résultats, de confirmer ou d'infirmer notre hypothèse et de répondre à notre question de recherche. Ainsi, cette discussion nous permettra de conclure cette étude en proposant une réflexion plus critique et profonde du sujet afin de fournir de nouvelles pistes et orientations de recherche à nos lecteurs.

Chapitre 1 : Revue de la littérature

Le recensement de la littérature nous permet de collecter des données qualitatives et de découvrir ce qui ressort dans la littérature concernant les mesures, les décisions, les orientations économiques et les stratégies mises en œuvre par le gouvernement du Québec en période de pandémie. Ainsi, cette revue vient proposer un bilan des études déjà menées par d'autres auteurs et scientifiques. Cette partie est donc essentielle pour notre étude, car elle nous aidera à solidifier celle-ci en réunissant des sources qui nous permettront de trouver des réponses à notre question de recherche. C'est dans cette optique que dans un premier temps, l'objectif principal est d'identifier et de définir l'étymologie des concepts clés de notre recherche afin que nos lecteurs en aient une compréhension commune. Nous nous familiariserons à cet effet avec les concepts suivants : les décisions du secteur public en période de crise, l'investissement public et les décisions en matière de dépenses en infrastructure pendant et après les crises. Dans un deuxième temps, nous mettons en évidence les idées soutenues par les auteurs qui sont cœur de la littérature académique et universitaire concernant les enjeux des investissements publics en infrastructure au Québec. Nous ferons alors l'état des lieux sur ce qui est dit tout en permettant d'avoir une compréhension plus approfondie de notre problématique.

1.1 Définitions

1.1.2 Les décisions du secteur public en période de crise

De prime abord, il semble être essentiel de définir la notion du secteur public qui est notre premier concept identifié dans la littérature. Comme le mentionne l'auteur Sébastien Brameret dans le *Dictionnaire d'administration publique* (2014), cette notion peut paraître assez floue et difficile à définir (Brameret, 2014, p. 453). L'auteure Isabelle Pigeron-Piroth se joint à lui pour souligner le fait qu'il « n'existe pas de définition unique du secteur public » (Pigeron-Piroth, 2009, p.5). En effet, l'expression du secteur public a tendance à représenter généralement une structure publique qui gère des activités économiques et sociales en opposition au secteur privé. Brameret tente de proposer à ses lecteurs une définition de la notion. Selon lui, le secteur public désigne au sens large du terme :

« l'ensemble des organismes chargés des fonctions économiques et sociales des personnes publiques. Il regroupe ainsi les administrations publiques, mais également les organismes de sécurité sociale et les entreprises publiques. Dans un sens plus étroit, [...] la référence au secteur public permet de désigner l'ensemble des organismes chargés d'activités économiques et soumis à l'influence dominante de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs groupements. L'appartenance au secteur public est, dans ce cas, l'un des éléments de définition de l'entreprise publique ».

(Brameret, 2014, p. 453)

Ainsi, le rôle du secteur public contribue principalement à répondre aux différents besoins collectifs de la société afin de garantir le bien-être général de la population. Pour ce faire, il a alors pour mission de s'assurer de fournir des biens et services publics essentiels, tels que l'éducation, la santé, la sécurité, les infrastructures, la justice et de régler les activités économiques pour garantir l'intérêt général. De plus, le rôle du secteur public inclut également la participation dans certains cas à la redistribution de la richesse et des revenus pour promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion sociale. En tenant compte de son vaste de champs d'implication, le rôle du secteur peut donc toucher plusieurs domaines à la fois tels que la politique, la sociologie, l'économie ou encore la gestion publique.

En période de crise économique, il est crucial de souligner le rôle du secteur public. En réglementant les activités économiques par le biais de politiques budgétaires et fiscales, le secteur public contribue à stabiliser l'économie en investissant dans des projets d'infrastructure pour stimuler la croissance, en fournissant des biens et des services en fonction des besoins, en créant des programmes de soutien et en garantissant la protection des citoyens. Tout comme le démontre le sociologue Alain Desrosières, le secteur public contribue alors à résoudre les problèmes d'ordre économiques et sociaux complexes. (Desrosières, 2003).

Par ailleurs, la prise de décision publique au cœur du secteur public est étudiée par plusieurs auteurs. L'économiste et sociologue Herbert A. Simon développe le concept de la rationalité limitée des individus (Halpern, 2019, p.203). Selon l'auteur, une organisation doit faire face à des problèmes et pour les résoudre elle doit prendre des décisions. Il s'intéresse au phénomène cognitif, au raisonnement et à l'analyse des individus. Pour ce faire, il remet en question l'idée selon laquelle les décideurs peuvent toujours prendre des décisions totalement rationnelles et informées. Simon défend l'idée qu'en raison de contraintes cognitives et de limites de temps, les décideurs sont souvent confrontés à des choix suboptimaux. Ainsi, les décideurs ne cherchent pas la meilleure solution, mais plutôt une solution satisfaisante. (Simon, 1966 ; Morcol, 2006, p.11).

En continuité avec la théorie de la rationalité limitée de Simon, James March propose une perspective différente du processus décisionnel. Dans cette perspective, March met en évidence l'importance des processus décisionnels en mettant en avant les facteurs suivants : l'incertitude, la politique et l'ambiguïté des objectifs. (Huault, 2017, pp.343-357). À travers son approche, March tente ainsi d'établir une distinction au cœur du processus de la prise de décision. Pour parvenir à un tel résultat, il « met l'accent sur la rupture être la décision comme processus et la décision comme résultat » dans ses études. (Halpern, 2019, p.204).

Quant à Richard Snyder, ce dernier apporte à son tour sa contribution à la théorie de la prise de décision en administration publique. Selon sa perspective, « pour comprendre le pourquoi, il faut analyser le comment » (Snyder et coll., 2002, p. 33). Il s'intéresse alors à l'analyse de la prise de décision des acteurs politiques en tenant compte de leurs objectifs politiques, l'influence de l'action collective (groupes d'intérêts) et des contraintes institutionnelles (Friedrich, 1971, pp.19-20).

Dans le contexte de la crise économique, les différentes théories développées par les auteurs permettent d'apporter différentes perspectives sur le processus décisionnel. Elles permettent également de souligner l'importance des multiples facteurs qui influencent les décisions prises par les décideurs du secteur public en période de crise. L'ensemble de ces études soulignent l'importance de reconnaître les limitations du comportement humain et de mettre en œuvre des processus de prise de décision qui prennent en considération la rationalité limitée au sein du secteur public. Ainsi, ceci contribue à mieux comprendre les processus décisionnels et à améliorer la prise de décision dans le secteur public, notamment en ce qui concerne les investissements post-crise.

1.1.3 Les investissements publics en période post-crise

Parmi la liste des concepts centraux de notre étude, nous avons comme deuxième concept celui de l'investissement public. Il est nécessaire de souligner que l'investissement public est un sujet économique très vaste qui est aussi étudié par de nombreux auteurs. Il n'existe ainsi pas de définition unique pour ce concept. C'est d'ailleurs pour cela que l'on retrouve dans la littérature scientifique et académique plusieurs études qui s'intéressent à l'investissement public et qui tentent de proposer chacun à leur tour une définition assez générale de ce concept.

Selon l'étude de Piron (2020), l'auteur définit l'investissement public comme étant un mécanisme qui permet aux administrations publiques de financer des projets à court ou à long terme. Il est alors considéré comme un moyen financier pour fournir des services publics, stimuler la croissance économique et créer des emplois (Piron, 2020). S'ajoutant

à cela, l'étude de Mark Miller et Shakira Mustapha (2016) et le rapport *Making public investment more efficient* du Fond Monétaire International (FMI) (2015), rejoignent cette idée en apportant davantage de précisions concernant le concept. Pour eux, l'investissement public :

« fait référence aux dépenses du gouvernement consacrées aux infrastructures économiques telles que les aéroports, les routes, les chemins de fer, les réseaux d'eau et d'assainissement, les services publics d'électricité et de gaz, les télécommunications et les infrastructures sociales telles que les écoles, les hôpitaux et les prisons. »

(Miller, M. et Mustapha, S., 2016, p.8)

Dans le même ordre d'idées, nous avons cherché à comprendre quel était le rôle de l'investissement public en général. Nous avons alors remarqué plusieurs convergences dans l'article *Making public investment more efficient* du Fond Monétaire International (2015) qui rejoint celle de plusieurs autres auteurs académiques tels que Miyamoto, et al. (2020). En effet, ces derniers basent leur étude sur le rôle et l'impact de l'investissement public sur la croissance économique d'un pays. Pour ce faire, les auteurs mettent en évidence le rôle des dépenses publiques à court et long terme (Miyamoto, et al. (2020). Dans un premier temps, ils s'accordent sur le fait qu'à court terme l'investissement public vient favoriser la croissance économique d'un pays. Autrement dit, les dépenses publiques permettent de stimuler la demande globale et par la même occasion l'offre de nouvelles opportunités d'investissements pour les entreprises privées. L'investissement public peut également contribuer à l'amélioration et la hausse de productivité en fournissant des infrastructures et des services publics de qualité supérieure à la population (Miyamoto, et al., 2020, p.15).

Dans un deuxième temps, nous constatons au cœur de la littérature la présence de divergences et de certaines nuances concernant l'importance à long terme de la relation entre l'investissement public et la croissance économique. En effet, il en ressort selon la célèbre étude de David Alan Aschauer (1989), reprise par le FMI (2015) que l'investissement public peut aussi avoir des effets positifs à long terme sur la production des économies aux États-Unis. Cette idée vient rejoindre celle de Xavier Ragot qui soutient

que « l'investissement public adéquat augmente la croissance potentielle à long terme » (Ragot, 2016, p.1). En revanche, bien vrai que l'investissement public peut avoir des effets positifs sur l'économie, il peut également avoir des effets négatifs. C'est l'idée que souligne l'étude des professeurs d'économie Jan-Egbert Sturm et Jan Jacobs, le journaliste et auteur Peter Groote. Selon eux, ils mettent en évidence l'idée que l'investissement public a des effets positifs à court terme sur la croissance économique, toutefois cette relation reste sans aucun effet à long terme. (Sturm, Jacobs et Groote, 1999). Dès lors, les résultats de leurs recherches « ne confirment pas la relation positive attendue entre les dépenses publiques en infrastructure et la croissance de la productivité » (Debande, 1997, p.198). C'est en ce sens que les résultats des travaux ultérieurs de Warner (2014) viennent renforcer la conclusion de Sturm, Jacobs et Groote (1999). En effet, ces résultats n'ont démontré que très peu d'effets sur l'idée que l'investissement public peut favoriser la croissance au-delà de l'effet de demande à court terme. (Warner, 2014).

Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons ainsi observer que l'investissement public joue vraisemblablement un rôle important dans la croissance économique d'un pays à court et long terme. Cette relation peut alors aussi bien avoir des effets positifs sur l'économie, mais également avoir des effets négatifs. Cela dit, la littérature met l'accent sur le fait qu'il est important de souligner que les résultats de l'investissement public et de la croissance économique dépendent, tous deux de la qualité de la gouvernance du pays. C'est en ce sens que la brochure des *Principes pour l'action* de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) illustre cette idée de gouvernance avec l'exemple des bonnes pratiques au Canada à l'aide des partenariats public-privé (PPP) entre les entreprises publiques et les entreprises privées. Ces partenariats sont souvent très encouragés par certains auteurs, car ils permettent de favoriser une meilleure gestion, le maintien des investissements publics et ceci afin de faire des économies substantielles par rapport à l'entretien (OCDE, 2014, p.19). Toutefois, cette idée reste présentement toujours controverser, car l'efficacité des PPP ne fait pas l'unanimité au cœur de la littérature.

Dans le contexte postpandémique, il est intéressant de comprendre le rôle de l'investissement public en période de post-crise. Champagne et Granja (2021) nous

présentent un autre aspect du concept de l'investissement public. Tout comme le soulignent les deux auteurs dans leur étude (2021), nous constatons que l'investissement public en période de crise économique est considéré comme un « outil pour faire face à une crise socio-économique majeure ». (Champagne et Granja, 2021, p. 109). Il permet alors de créer des emplois, améliorer la qualité de vie des citoyens, stimuler l'innovation et la croissance économique. Cette perspective propose aux lecteurs une définition beaucoup plus globale du concept.

Dans les prochaines lignes, nous nous concentrerons sur le concept de l'infrastructure. Ce concept semble être au centre des débats lorsque l'on discute d'investissement public postpandémique. Ces deux concepts paraissent alors être interreliés.

1.1.4 Les décisions concernant les dépenses en infrastructure post-crise

Notre recensement de la littérature nous a conduit à identifier un troisième concept central à notre étude en lien avec le concept de l'investissement public. Il s'agit du concept de l'infrastructure. Nous tenons à préciser que selon le contexte dans lequel ce dernier est utilisé et la perspective de chaque auteur, son sens peut être compris et défini différemment. Ainsi, tout comme les concepts du secteur public et de l'investissement public, il n'existe donc pas de définition unique ou universelle pour le concept de l'infrastructure. Dans les lignes qui suivent, nous explorons alors les différentes définitions de cette notion pour nous entendre sur ce que nous entendons par « l'infrastructure ». Pour les besoins de notre étude, nous tenons à mentionner que nous privilégierons une perspective économique afin d'en avoir une meilleure compréhension contextuelle et ceci à l'aide de travaux académiques et de rapports gouvernementaux.

Tout d'abord, l'infrastructure sous son aspect général peut se définir selon le dictionnaire Usito de l'Université Sherbrooke comme « [l'] ensemble des installations, des équipements permanents qui conditionnent le fonctionnement d'un organisme ou d'une entreprise, l'activité économique d'une région [et/ou] d'un pays. » (Usito, 2023, sans page). On peut dire que cette définition met l'accent sur l'aspect matériel de l'infrastructure. De ce fait,

elle insiste donc sur les installations et les équipements nécessaires pour faire fonctionner une organisation, une société ou une collectivité.

L'étude de l'Agence du gouvernement fédéral canadien Statistique Canada se montre assez similaire à la définition de l'infrastructure mentionnée ci-dessus par le dictionnaire Usito. En effet, l'infrastructure semble également faire référence à des systèmes et des structures physiques. Dès lors, les infrastructures jouent un rôle de soutien, car elles permettent « la production de biens et de services, la fourniture de ces biens et services aux gouvernements, aux entreprises et aux citoyen(ne)s ainsi que leur utilisation par ceux-ci. » (Statistique Canada, 2018). Dès lors, Statistique Canada définit à son tour le concept de l'infrastructure comme un « actif [...] corporel [...] » (Statistique Canada, 2018). Plus précisément, cet actif est donc « un bien qui est utilisé de façon répétée dans le processus de production ou de prestation de services à ses « utilisateurs » pendant plus d'un an. » (Statistique Canada, 2018). Suivant la perspective de Marcelin Joanis, les infrastructures peuvent également être considérées comme « des actifs d'utilité publique » (Joanis, 2016, p.115). On peut alors dire que cette définition met l'accent sur la fonction de soutien de l'infrastructure. Par conséquent, elle incite alors sur la production et l'approvisionnement de biens et de services.

Au sens économique, le concept de l'infrastructure renvoie à « un ensemble [de] moyens économiques et techniques d'un pays, d'une région » (Carrier, 2021, p.8). La littérature s'entend aussi sur le fait que les infrastructures en période post-crise « constitue[nt] un fondement important qui est nécessaire pour soutenir la croissance économique, la qualité de vie et la sécurité » (Statistique Canada, 2018) des citoyen(ne)s. Cette idée est également émise par Joanis (2016) qui présente les infrastructures comme des actifs qui contribuent « à la création ou au développement d'autres activités économiques. Ils jouent donc un rôle fondamental et sous-structurel dans le fonctionnement de l'économie. » (Joanis, 2016, p.116). Pour sa part, l'OCDE divise l'infrastructure en deux actifs, à savoir, les actifs économiques et les actifs sociaux. Les actifs économiques représentent des éléments physiques (les réseaux de transport, les installations de production d'énergie, l'eau, l'assainissement et les communications) et des services (les services de transport et d'approvisionnement en eau). Quant aux actifs sociaux, ils sont alors perçus comme des

éléments essentiels au maintien des services de base pour que chaque individu puisse jouir d'un niveau de vie acceptable. Ainsi, ces éléments peuvent comprendre « les établissements d'enseignement et de soins de santé, les installations de loisirs, les espaces libres et l'infrastructure associée au maintien de la santé et du bien-être du public, de l'ordre public et de l'administration publique » (Statistique Canada, 2018).

Au regard de la perspective de la Banque mondiale, le concept de l'infrastructure consiste avant toute chose « à fournir les services essentiels qui sont à la base du développement et qui se rapportent à l'énergie, aux technologies de l'information et des communications (TIC), aux transports, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement ainsi qu'aux services urbains. » (Statistique Canada, 2018). Ainsi, il est possible de dire que ces éléments de définition mettent l'accent l'aspect économique de l'infrastructure. Elle incite donc sur le rôle et l'importance d'investir dans les infrastructures publiques surtout en période de crise économique dans le soutien de la reprise économique et de la croissance d'une organisation, d'une communauté ou d'un pays.

À la lumière de ce qui précède, le rapport *Tracer la voie vers 2025* produite par Infrastructure Canada souligne plusieurs aspects et formes pouvant expliquer ce que l'on entend par le concept de l'infrastructure. Autrement dit, il fournit une liste d'éléments illustrant le concept de l'infrastructure. Ce rapport met de l'avant le fait que :

« [l'] infrastructure sous-tend la façon dont les Canadiens vivent, apprennent, se soignent, travaillent et se divertissent. Eau. Énergie. Connectivité à large bande. Écoles et hôpitaux. Soins aux enfants et aux personnes âgées. Parcs et sentiers. Transports en commun et chemins de fer. Ports et aéroports. Protection contre les inondations et réacheminement des déchets. Ce n'est que le début d'une liste des nombreux éléments dépendant des infrastructures sur lesquels les collectivités canadiennes comptent pour soutenir leur qualité de vie, lutter contre les changements climatiques et permettre à leur économie de prospérer. »

(Infrastructure Canada, 2021, p.6)

Dans les lignes qui précèdent, nous avons tenté de mieux cerner les concepts théoriques clés à notre sujet, en définissant le concept du secteur public, de l'investissement public et de l'infrastructure ainsi que leur rôle en période postpandémique. Aussi bien chez les auteurs francophones que les anglophones, on remarque qu'ils s'accordent pour évoquer la nature floue de ces notions et la difficulté d'en arriver à définition universelle. C'est en ce sens que l'on s'aperçoit que ces concepts sont alors au cœur de la littérature et qu'ils font notamment l'objet de plusieurs travaux d'études académiques. Toutefois, nous précisons que nos éléments de définitions s'orientent autour de notre étude de recherche qui se concentre principalement sur l'aspect et le contexte économique des investissements publics en termes d'infrastructure. Ainsi, dans notre prochaine partie de notre revue de littérature, nous nous concentrons sur le cas de la province du Québec. Pour ce faire, nous observerons les enjeux des investissements publics en infrastructure au Québec à prendre en considération durant la période prépandémique et postpandémique.

1.2 Les enjeux des investissements publics en termes d'infrastructure au Québec

Depuis plusieurs années, la question des investissements publics en infrastructure occupe une place centrale dans les débats politiques et économiques au Québec. En effet, ces investissements ont un impact important sur l'économie de la province. Ils représentent un élément clé dans l'amélioration de la qualité de vie des québécois(es), la stimulation de la croissance économique et le renforcement de la compétitivité de la province. Cependant, ces investissements peuvent représenter certains défis à prendre en considération notamment en matière de financement, de planification et d'exécution. C'est alors dans ce contexte que de nombreux chercheurs se sont intéressés à cette question, en examinant les différents enjeux qui s'y rattachent. Nous explorerons alors les enjeux clés liés aux investissements publics en termes d'infrastructure au Québec avant et après la crise du COVID-19. Pour ce faire, nous appuierons notre exploration à partir de la littérature académique et des rapports gouvernementaux du Québec. Ainsi, nous présenterons dans les lignes qui suivent les principaux résultats de ces travaux afin de mettre en évidence les tendances et les perspectives de recherche actuelles sur la question des investissements

publics au Québec. Cela nous permettra donc de mieux comprendre l'évolution des enjeux et les opportunités que présentent les investissements publics en infrastructure au Québec, en particulier dans le contexte postpandémique.

Jusqu'à aujourd'hui, il en ressort que le Québec a effectué d'importants investissements en matière d'infrastructures ces dernières décennies. Cependant, leur efficacité est souvent remise en question, notamment de la part de l'opinion publique et des utilisateurs des infrastructures. En effet, il apparaît qu'il existe six grandes catégories de défis associés aux infrastructures québécoises. Ces défis incluent principalement des problématiques d'ordre financier, de planification et de coordination, environnementale et sociale, de qualité, économique et technologique. Les prochaines lignes ci-dessous se concentrent alors sur ces six aspects afin de mieux comprendre les défis auxquels sont confrontées les infrastructures québécoises.

1.2.2 Aspect financier

Les investissements publics sont considérés comme un outil stratégique capital pour stimuler la croissance économique et améliorer la qualité de vie des citoyens. Toutefois, ils peuvent souvent s'avérer très coûteux pour le gouvernement. En effet, la mise en œuvre des projets d'infrastructure peut significativement impacter les finances publiques. De ce fait, la question de l'aspect financier des investissements publics en infrastructures est abordée régulièrement dans la littérature. Plusieurs rapports et statistiques (Finances Québec, 2015 ; Gouvernement du Québec, 2019 et Infrastructure Canada, 2020) soulignent l'augmentation du budget des investissements publics au Québec. Ces sources confirment les données de l'étude de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) qui présente des statistiques justifiant une hausse des investissements publics en infrastructures. Ces chiffres révèlent une hausse de 7,4 % entre 2018 et 2019, soit d'un montant passant de 15,7 milliards de dollars à 16,8 milliards de dollars. (Institut de la statistique du Québec, 2020 (1)).

D'après l'ouvrage *Le Québec économique 6 : Le Défi des Infrastructures* de Marcelin Joanis (2016), l'auteur émet l'idée que le financement de ces investissements représente un enjeu pour le gouvernement québécois. L'auteur consacre notamment dans son ouvrage un chapitre entier sur les dépenses des infrastructures au Québec et leur poids dans les finances publiques (Joanis, 2016). Par la même occasion, il met de l'avant l'importance de diversifier les sources de financement afin d'assurer le financement des infrastructures et de réduire la dépendance à l'égard des subventions gouvernementales. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) renforce cette idée en encourageant le recours aux partenariats public-privé (PPP) comme solution pour combler les écarts d'investissement en infrastructures. (OCDE, 2014, p.18).

Cependant, la gestion des projets d'infrastructure est très souvent remise en cause. En effet, les PPP « ne semblent pas offrir les avantages que leur associe [...] [le] gouvernement du Québec, mais posent au contraire de nouveaux problèmes et défis pour la gouvernance québécoise. (Rouillard et Hudon, p. 7). Le manque de transparence et d'efficacité est notamment critiqué par plusieurs auteurs. (Rouillard et Hudon (2007); Schepper (2017). C'est en ce sens que l'étude de Bertrand Schepper (2017), chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), souligne que le recours aux PPP à long terme, « s'avère plus coûteux pour les contribuables » (Schepper, 2017, p.4) et moins transparent que le financement traditionnel. Selon lui, cette approche entraîne des coûts supplémentaires liés à la prise de risques, à la rémunération des partenaires privés et à la gestion de projets complexes. Comme Rouillard et Hudon, Schepper met également l'accent sur la complexité, l'ambiguïté et les risques associés aux PPP, notamment en matière de responsabilité et de contrôle. D'après lui, les PPP peuvent limiter la capacité du gouvernement à contrôler les coûts et à assurer une prestation de service de qualité. (Schepper, 2017).

Dans le contexte de la pandémie, on remarque que le gouvernement québécois a tenté de relancer l'économie malgré les importants déficits budgétaires. Selon les données divulguées publiques du 31 mars 2020 lors du *Discours sur le budget*, le ministre des Finances du Québec Eric Girard a annoncé un déficit budgétaire historique de 15 milliards

de dollars en 2020-2021. Ce montant était alors prévu pour investir dans les infrastructures afin de permettre « de réduire le déficit de maintien des actifs et d'investir dans les transports collectifs, des objectifs prioritaires [...] [par le] Conseil du trésor » (Girard, 2020, p.33). Face à une telle situation, il semble nécessaire pour le gouvernement du Québec d'évaluer le rapport entre les dépenses publiques et les bénéfices potentiels des projets d'infrastructures en vue d'apporter une valeur ajoutée. Selon l'ensemble des rapports gouvernementaux, il en ressort que le gouvernement du Québec a fourni des efforts considérables pour optimiser les coûts pour stimuler la croissance économique et améliorer la qualité de vie des citoyen(ne)s.

1.2.3 Aspect de planification et de coordination

La planification et la coordination des investissements publics en infrastructures sont des éléments indispensables pour assurer leur efficacité. Cependant, elles représentent également des enjeux pour les investissements publics. En effet, la planification est un processus primordial qui permet de s'assurer que la mise en œuvre des projets d'infrastructures répond aux besoins. Ce processus permet alors de fixer des objectifs de développement clairs qui coordonnent avec les mesures de relance économique. Les projets d'infrastructures impliquent souvent plusieurs acteurs, tels que les gouvernements nationaux et provinciaux, les municipalités, les entreprises privées et les citoyens. Tout comme le souligne l'étude de l'OCDE, la coordination horizontale et verticale entre les niveaux de gouvernement et entre les différents secteurs est essentielle pour assurer la réussite de ces projets. (OCDE, 2014, p.1). Dans certains cas, la coordination et la collaboration entre les acteurs intervenant dans les investissements publics peuvent s'avérer être difficiles. Cela s'explique notamment en raison de la complexité des processus décisionnels et de « leurs intérêts [qui] ne concordent pas toujours. » (OCDE, 2014, p.5). Dès lors, le manque de coordination « peut occasionner des retards [et] des conflits » (Roland, 2020, 31). L'ouvrage *Le Québec économique 6 : Le Défi des Infrastructures* de Marcelin Joanis (2016) se montre plutôt similaire à celui de l'étude de l'OCDE (2014). Le cas proposé dans cet ouvrage met l'accent sur la nécessité d'une coordination entre les

acteurs en prenant comme exemple le secteur des infrastructures du système d'éducation et de santé publique. (Joanis, 2016, pp.213-237).

Dans le contexte de la pandémie, il semble que la planification et la coordination se doivent d'être stratégique en raison de cette situation particulière. L'étude d'Alain Dudoit (2020) souligne que face à l'incertitude « médicale et économique, la capacité de planification traditionnelle [du gouvernement] est sérieusement réduite et déficiente. » (Dudoit, 2020, p.6). En ce sens, l'enjeu lié à la planification du gouvernement du Québec était dans un premier temps l'adaptation des priorités des investissements publics en infrastructures. Au Québec, on remarque que le projet de la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* a été adopté en fin 2020. Dans l'étude d'Ika et Paché (2021), les auteurs précisent que la Loi 66 vise « explicitement à assouplir les procédures par souci d'agilité et de flexibilité, autrement dit pour aller beaucoup plus vite et pour en recueillir les fruits sans délai. » On parle alors de l'exécution d'environ 181 projets partout au Québec.

Dans un deuxième temps, le gouvernement devait également s'assurer de l'optimisation des ressources financières tout en tenant compte des contraintes budgétaires et des retards dans la réalisation des projets entraînés par la crise sanitaire du COVID-19. Le Québec a dû alors s'assurer que les ressources allouées aux projets d'infrastructures soient efficaces et contribuent à relancer l'économie. D'après l'étude de Garon et coll. (2020), on note que les auteurs recommandaient au Québec la priorisation de 4 secteurs, à savoir le secteur de la santé, de l'éducation, de l'environnement et des infrastructures numériques. Selon eux, les investissements publics en infrastructure pour ces secteurs contribueraient à stimuler l'économie. (Garon et coll., 2020). Pour l'année 2021, on souligne que cette proposition rejoint les nouvelles orientations de l'investissement public en termes de priorités et responsabilités du gouvernement du Canada annoncées par la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités. Parmi les secteurs priorisés, on y retrouve ainsi les secteurs de l'environnement et des infrastructures numériques. (Gouvernement du Canada, 2021).

1.2.4 Aspect environnemental et social

Les projets en infrastructure peuvent avoir des impacts significatifs sur l'environnement et la société. Au cœur de la littérature, on peut souligner que l'ensemble des auteurs, des scientifiques et des organisations mondiales abordent les questions du respect de l'environnement et du développement durable (OCDE, 2014 ; Gendron, 2016 ; Joanis, 2016 ; Garon et coll., 2020 ; Girard, 2020). Selon les statistiques produites par le quotidien *Le journal de Québec*, 59 % des infrastructures environnementales sont en piteux états (Le journal de Québec, 2023). Dans son article, Gendron (2016) insiste également sur la nécessité du gouvernement d'effectuer une évaluation environnementale et sociale stratégique afin d'assurer la durabilité des projets. L'auteur définit alors l'évaluation environnementale stratégique « comme un processus d'évaluation et d'examen des impacts appliqué aux politiques, plans et programmes gouvernementaux ou à toute autre initiative localisée en amont des projets. » (Gendron, 2016, pp.2-3). Ces évaluations sont donc primordiales pour la protection de notre environnement.

Par ailleurs, on note qu'au Québec le béton est souvent le matériel le plus utilisé pour les constructions des infrastructures. Toutefois, « la production du ciment [peut représenter des risques pour l'environnement, car elle] émet des quantités importantes de gaz à effet de serre. » (Joanis, 2016, p.339) Selon Joanis, le secteur de la construction québécoise devrait promouvoir l'innovation dans ses méthodes de conception des infrastructures en béton. Cette démarche permettrait alors d'optimiser la performance environnementale au Québec. À cet effet, l'auteur met de l'accent sur le besoin d'adaptation et de modification des pratiques de construction afin de s'assurer de minimiser les impacts sur l'environnement et de promouvoir le développement durable au Québec. (Joanis, 2016).

De plus, on peut souligner une convergence entre l'étude de Gendron (2016) et celle de l'OCDE (2014). En effet, ces deux études mettent en évidence l'importance de rendre les projets d'infrastructure plus respectueux de l'environnement, mais également plus inclusifs. Les investissements publics vont au-delà de la croissance économique. D'après l'OCDE (2014), les projets doivent être accessibles et inclusifs afin de répondre aux

besoins de la société (OCDE, 2014, p.6). Dans le cadre du processus de l'évaluation environnementale, Gendron ajoute la notion de l'acceptabilité sociale comme un impact social dont il faut prendre en considération. (Gendron, 2016). Cette idée est aussi renforcée dans une seconde étude de Gendron intitulée *L'acceptabilité sociale, les décideurs publics et l'environnement : Légitimité et défis du pouvoir exécutif*. (Gendron et coll., 2016) Selon elle et ses collaborateurs, la participation active des parties prenantes y compris de l'opinion publique est importante « dans le contexte de l'aménagement des projets ou du développement d'infrastructures » (Gendron et coll., 2016, p.6). Comme le souligne Louis Simard (2021), l'acceptabilité sociale être considérée comme un instrument d'action publique de type normatif qui peut alors soit représenter une opposition ou consensus social des projets d'infrastructures. (Simard, 2021, p.21) Selon lui, l'acceptabilité sociale est « une norme d'action publique qui [semble s'être] institutionnalisée au cours des quatre dernières décennies ne semble pas une mode passagère » (Simard, 2021, p.37).

Dans le contexte de la pandémie, les enjeux environnementaux et sociaux peuvent être abordés de plusieurs manières. Tout d'abord, Garon et coll. soulignent dans leur étude que « le Québec doit profiter de la crise pour encourager la croissance des secteurs plus respectueux de l'environnement » (Garon et coll., 2020, p.1). À titre illustratif, il est question d'investissements publics dans des secteurs comme la construction, l'ingénierie et les technologies propres pouvant stimuler la reprise économique. On constate alors que l'une des priorités pour le gouvernement du Québec était durant cette période était d'accélérer la transition énergétique et de réduire les émissions de gaz à effets de serre. Les projets d'infrastructures ont dus alors inclure des mesures visant à favoriser les énergies renouvelables et la durabilité environnementale. C'est en ce sens que le *Discours sur le budget* de Girard (2020) a souligné l'importance pour le Québec de bâtir une économie verte afin de protéger l'environnement et de lutter contre les changements climatiques. La crise sanitaire a alors poussé le Québec à adapter les projets d'infrastructures tout en prenant compte des risques reliés à changements climatiques. C'est donc en ce sens que l'on note qu'il est nécessaire d'inclure des mesures d'adaptation dans la planification et la construction des infrastructures afin de minimiser les impacts négatifs sur les

communautés, l'environnement et de la biodiversité. (Joanis, 2016 et Garon et colla., 2020).

Par ailleurs, l'investissement public en infrastructures se doit de promouvoir l'inclusion et l'accessibilité. Dans le contexte de la pandémie, cela impliquait la création d'infrastructure de santé accessible ou encore le renforcement des réseaux de transports, et l'amélioration de l'accès à la collectivité Internet dans les régions rurales (Girard, 2020). Dans son étude, Garon et coll. (2020) recommandait ainsi la promotion du télétravail et l'aménagement du territoire.

1.2.5 Aspect de qualité

La qualité des infrastructures est un enjeu majeur pour assurer leur utilisation efficace et durable. Au Québec, il semble que ce soit un sujet qui est toujours d'actualité au cœur des débats. En 2011, l'étude de Louis Carrier met l'accent sur le fait que « depuis plus de 20 ans » (Carrier, 2011, p.v), la question de la qualité, du remplacement et de l'entretien des infrastructures est remise en question et suscite une préoccupation constante. Plusieurs études abordent également ce constat en raison du vieillissement et de la détérioration des infrastructures au Québec.

L'article de Joanis (2016) met en lumière la perception des Québécois(es) en ce qui a trait aux infrastructures publiques du Québec et aux risques perçus. Il en ressortit comme résultats de cette étude que les Québécois(es) « sont réellement préoccupés par les infrastructures et perçoivent un niveau de risque élevé pour les enjeux tels que l'état des routes, l'état des ponts [...] ou encore celui des infrastructures souterraines comme les égouts et les aqueducs » (Joanis, 2016, p.259). Cette étude révèle également que le risque est substantiellement plus élevé pour les infrastructures dites de surface telles que les routes ou les ponts, « dont la dégradation de l'état est plus visible, que pour les infrastructures souterraines » (Joanis, 2016, p.259).

De plus, on remarque que l'état vétuste des infrastructures québécoises s'explique par le manque de maintien régulier, ce qui cause une détérioration prématurée de celles-ci. (Le Journal de Montréal, 2021). Selon le journal Le Devoir (2022), les ingénieurs du gouvernement signalent l'urgence et la gravité de la situation préoccupante liée à l'état des ponts au Québec et exigent l'intervention du ministère des Transports du Québec (MTQ) (Le Devoir, 2022). C'est en ce sens que l'étude de l'OCDE (2014) souligne l'importance « de prévoir et d'évaluer précisément, dès les premières étapes du cycle d'investissement, les coûts d'exploitation et d'entretien à long terme, souvent sous-estimé » (OCDE, 2014, p13). Ainsi, la qualité des infrastructures peut être améliorée par une meilleure gestion des risques et une planification stratégique afin de réduire les coûts d'exploitation et d'entretien à long terme. Autrement dit, une gestion efficace favorise la durabilité des infrastructures et la sécurité de ses utilisateurs.

Dans le contexte de la pandémie, l'enjeu de la qualité des infrastructures impliquait essentiellement la rénovation et la modernisation des infrastructures déjà existante afin qu'elles puissent répondre aux normes de sanitaires. À titre illustratif, on peut mentionner l'amélioration de l'accessibilité des infrastructures de transport en commun pour faciliter la distanciation sociale, ou encore la modernisation des réseaux de communication pour soutenir le travail à distance et le commerce en ligne. (Garon et coll., 2020). Par ailleurs, la pandémie a également poussé le gouvernement du Québec à se concentrer sur les investissements publics en matière de construction et de rénovation des infrastructures de santé. À travers le *Bilan du gouvernement de la CAQ*, Lisa Birch et coll. (2022) souligne notamment l'accélération de la modernisation des centres de soins de longue durée (CHSLD) au Québec (Birch et coll., 2022, p.108). Ces investissements visaient ainsi à renforcer la capacité du système de santé à faire face à la crise sanitaire.

D'après l'étude de Garon et coll. (2020), on constate que « le télétravail [...] s'est imposé pendant la crise comme un instrument permettant de maintenir l'activité économique » (Garon et coll., 2020, p.13). C'est en ce sens que l'auteur souligne le besoin d'amélioration de la qualité des infrastructures numériques durant la pandémie. En effet, il est devenu essentiel pour la population d'avoir accès à un haut débit d'Internet, surtout

dans les régions plus éloignées. Les investissements publics ont dus alors améliorer et conserver la qualité numérique afin d'assurer une meilleure connectivité fiable et rapide. Ainsi, ces investissements visaient à garantir l'accès à tous aux services en ligne, aux soins de santé virtuels, au télétravail et à l'éducation.

Enfin, la pandémie de la COVID-19 a souligné l'importance de la maintenance régulière et de la durabilité des infrastructures au Québec. Comme le souligne l'OCDE (2014) et Joanis (2016), il est essentiel que les investissements publics tiennent compte de l'importance d'assurer une bonne gestion des actifs, des inspections régulières et de calendriers d'entretien. Dans le contexte pandémique, il est alors primordial que le gouvernement se concentre sur le maintien de la qualité des infrastructures. À long terme cela peut impacter leur durabilité et leur capacité à résister aux chocs et à la sécurité des citoyens. De plus, on note également que le manque d'entretien des infrastructures peut entraîner un déficit de maintien des actifs Joanis (2016). Le déficit est principalement attribué à deux facteurs. D'une part, le manque de maintenance, car les partenariats public-privé (PPP) chargés de l'entretien sont souvent limités à une durée de 30 ans, d'autre part, le manque de fonds disponibles. (Carrier, 2011, pp.10-14).

1.2.6 Aspect économique

Les investissements publics en infrastructures ont un impact significatif sur l'économie québécoise. Plusieurs sources s'accordent sur le fait que les investissements publics en infrastructures permettent de stimuler l'économie et de créer des emplois (Finances Québec, 2015 ; Gouvernement du Québec, 2019 ; Infrastructure Canada, 2020, et Piron, 2020). À long terme, il apparaît que ces projets renforcent la productivité et la compétitivité (Miyamoto, Baum, Gueorguiev, Honda et Walker, 2020, p.15). Cependant, selon les *Principes pour l'action* de l'OCDE (2014), la hausse de la productivité et de la compétitivité dépendent de la qualité des infrastructures et de leur mode de gestion. C'est également une des raisons pour laquelle les PPP sont encouragés par l'OCDE. Selon l'OCDE, les PPP permettent de faire des économies importantes par rapport à l'entretien (OCDE, 2014, p.19). L'OCDE ajoute notamment la nécessité pour le gouvernement

d'évaluer les risques encourus des projets d'infrastructures afin de « garantir l'optimisation des ressources et limiter les risques » (OCDE, 2014, p.13).

Dans le contexte de la pandémie, cette période est synonyme d'incertitude, marquée par plusieurs enjeux économiques soulevés par les auteurs. Tout d'abord, on constate que le gouvernement du Québec a tenté de stimuler l'économie à l'aide d'investissements publics en infrastructures stratégiques à la suite d'une baisse significative de 6,5 % du PIB réel pendant la pandémie (Achou et coll., 2020, p. 16). Pour ce faire, les projets d'infrastructures ciblaient des secteurs clés tels que la construction de routes, de ponts, d'hôpitaux et d'écoles, afin de générer des emplois et relancer les activités économiques du Québec. Durant cette période, on observe que le Québec a décidé d'opter pour une orientation de ses investissements publics visant à construire une économie plus innovante et résiliente (Garon et coll., 2020, p.1 et Gouvernement du Canada, 2021).

Selon Garon et coll. (2020) l'innovation et la transition vers le numérique sont devenues des enjeux économiques importants durant la pandémie. (Garon et coll., 2020). En effet, la crise sanitaire du COVID-19 a accéléré l'utilisation du numérique dans plusieurs secteurs d'activité. Dans ce contexte, les investissements en infrastructures ont joués un rôle essentiel en favorisant l'expansion de la connectivité haut débit et l'amélioration des infrastructures de communication. Ainsi, cela a permis de renforcer la compétitivité économique et de stimuler l'innovation et l'économie numérique au Québec.

Toujours dans le contexte de l'incertitude économique, comme cela a été le cas au Québec lors de la crise du COVID-19, on note qu'il est crucial que les projets d'infrastructure contribuent à viser à l'efficacité et la durabilité économique. D'après l'étude de l'OCDE, en raison de la rareté des ressources et des contraintes budgétaires, il est nécessaire de s'assurer que les ressources sont utilisées de manière efficace, en favorisant une gestion efficiente des projets. (OCDE, 2014, p.13). Cela a alors permis au gouvernement québécois de maximiser les retombées économiques des investissements publics, de limiter les risques et de garantir la durabilité financière à long terme.

1.2.7 Aspect technologique

De nos jours, on observe une « numérisation grandissante de la société. » (Brunelle et Duvivier, 2022, p. 64). Les infrastructures sont de plus en plus connectées aux technologies numériques, ce qui nécessite pour le gouvernement du Québec de favoriser l'adoption de technologies innovantes telle que la connectivité Internet à haut débit. Par la même occasion, ces investissements permettent d'améliorer la compétitivité des entreprises. Cette idée est renforcée par les recherches de Brunelle et Duvivier. Leur étude démontre qu'il s'avère avoir une corrélation entre l'internet et le développement économique (Brunelle et Duvivier, 2022, p. 64). Dès lors, il semble que les investissements publics en infrastructures technologiques sont donc nécessaires pour améliorer la compétitivité économique et la qualité de vie des citoyens.

Toutefois, on observe une inégalité en termes d'accès et d'usage des infrastructures numériques au Québec. (Brunelle et Duvivier, 2022, p. 64). À travers la littérature on constate qu'il « existe d'énormes différences dans l'accès et dans la qualité des services internet entre les régions urbaines et rurales, au Québec » (Roland, 2020, p.38). Plusieurs études font référence à ce problème en parlant de fracture numérique, ou encore de fossé numérique (Roland, 2020 ; Larue, 2020 et Brunelle et Duvivier, 2022). D'après l'étude de Roland, seulement 59,2 % des régions rurales avaient accès à l'Internet à haut débit en 2020. Pour répondre à ce besoin, le Québec a alors tenté d'encourager l'économie numérique. Roland (2020) souligne l'implication active du gouvernement du Québec pour étendre la connectivité haut débit à l'aide du programme *Québec haut débit*. (Roland, 2020, pp.28-29)

De plus, la numérisation grandissante de la société a entraîné une transformation numérique des services publics et des entreprises. En ce sens, les investissements publics ont joué un rôle essentiel dans l'accélération de cette transformation au cœur de la société québécoise. Cela se traduit par le développement d'infrastructures technologiques, l'adoption de solutions numériques innovantes et la promotion de la numérisation des processus

administratifs. Ainsi, ces initiatives visent à améliorer l'efficacité, la productivité et la compétitivité économique du Québec. (Index Santé, 2020).

D'après Roland (2020), il est crucial que le gouvernement, conscient de l'enjeu que représentent les technologies, oriente davantage ses investissements publics vers le développement et l'amélioration des infrastructures de télécommunication. Ces investissements peuvent inclure les réseaux de téléphonie mobile, les réseaux de fibre optique et d'autres technologies de communication modernes. Ainsi, ces infrastructures sont essentielles pour soutenir l'innovation technologique, l'économie numérique et la connectivité à large bande au Québec.

Dans le contexte de la pandémie, la crise sanitaire a clairement démontré l'importance d'infrastructures de communication et de connectivité Internet, en particulier pour réduire la fracture numérique et soutenir l'accès équitable au télétravail. Les études de Champagne et coll. (2023) et Garon et coll. (2020) mettent de l'avant l'impact de la crise du COVID-19 sur les technologies et les télécommunications par rapport au télétravail. L'étude de Roland (2020) souligne notamment l'importance des investissements publics en infrastructures parmi les politiques de relance économique de l'après-COVID, qu'il présente comme une opportunité d'investissements. (Roland, 2020, p.28).

Par ailleurs, on observe également l'importance des infrastructures numériques dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Au Québec, la pandémie a amplifié le besoin de modernisation de la technologie numérique. En ce qui concerne le domaine de la santé, le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, Christian Dubé a annoncé en 2020 le *Plan de modernisation technologique 2022-2025 du réseau de la santé et des services sociaux*. Cet investissement est estimé à 951 millions de dollars sur une période de 3 ans pour « soutenir la transformation numérique du réseau et protéger les données des citoyens. » (Index Santé, 2020) Cela permettra au Québec de disposer de technologies modernes et efficaces pour faciliter une économie compétitive. D'après le plan, il s'agirait d'une profonde transformation de l'architecture technologique du réseau qui viserait à

renforcer la cybersécurité et à améliorer les services, notamment les processus administratifs. Cela comprend la télémédecine ou encore les Dossiers de santé numérique.

Pour le domaine de l'éducation, la pandémie a engendré des défis majeurs en ce qui concerne les modes d'enseignement. En effet, les mesures de confinement et de distanciation sociale ont incité le gouvernement du Québec à accroître ses investissements publics, prévoyant ainsi une enveloppe de 550 millions de dollars d'ici 2025, dédié à l'intelligence artificielle et l'innovation technologique (Girard, 2020). Cet engagement vise notamment à améliorer les plateformes d'apprentissage en ligne et à faciliter l'accès aux ressources éducatives numériques.

À travers la littérature, il est largement reconnu que la pandémie a également mis l'accent sur la nécessité de la recherche, du développement technologique et de l'innovation des infrastructures pour faire face aux défis sanitaires et économiques. Les investissements publics jouent un rôle essentiel dans la recherche et le développement de technologies innovantes dans des domaines tels que les soins de santé, l'éducation et la gestion des crises. Cela renforce la résilience économique et la compétitivité du Québec à long terme. Également, ces investissements peuvent contribuer à rendre plus accessibles les infrastructures de recherche en encourageant la collaboration entre les universités et l'industrie, ainsi qu'en finançant des programmes de soutien à l'innovation. Cette démarche favorise donc l'émergence de nouvelles technologies modernes, stimulant ainsi l'innovation et la croissance économique (Bunelle et Duvivier, 2022 ; Garon et coll., 2020 ; Girard, 2020 ; Index Santé, 2020, et Roland, 2020).

Chapitre 2 : Contribution à la recherche

La revue de la littérature ci-dessus nous a permis d'une part, de mieux comprendre les notions clés de notre sujet et d'une autre part, de prendre connaissance des enjeux en lien avec les investissements publics en infrastructure dans la province du Québec. Ces investissements publics demeurent importants et restent une préoccupation au cœur du domaine de l'administration publique. Ici, il est primordial de faire une distinction entre la discipline de l'administration publique en tant que science et son application dans le fonctionnement des institutions.

La contribution à la recherche de ce travail nous oriente vers la science de l'administration publique. L'étude des investissements publics postpandémiques au Québec est étroitement liée à la discipline de l'administration publique, notamment par le biais du concept de la gouvernance. En effet, la gouvernance fait référence à « l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. » (Lacroix et St-Arnaud, 2012, p.26).

Dans le contexte des investissements publics postpandémiques au Québec, l'étude de la gouvernance permet d'analyser et de comprendre comment les décisions politiques et les choix d'investissement sont pris dans le contexte particulier de la crise sanitaire du COVID-19 ainsi que ses conséquences économiques. Par la même occasion, cette étude permet d'explorer les enjeux et les défis auxquels les administrations publiques sont confrontées lorsqu'elles doivent allouer ou réallouer leurs ressources pour répondre aux besoins urgents de la population dans un contexte de crise. Ainsi, elle met en évidence l'importance dans les processus de mécanisme de gouvernance, les politiques publiques et les pratiques de gestion qui sont mis en place pour assurer une utilisation efficace et efficiente des investissements publics. Cela offre des perspectives intéressantes sur les processus de la prise de décision, la planification stratégique et la gestion des ressources en période de crise dans le domaine de l'administration publique.

De plus, ce travail permet d'analyser les différentes parties prenantes impliquées, les rôles des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi que les mécanismes de participation et de responsabilité qui régissent ces processus. Il permet aussi d'analyser comment les administrations publiques collaborent avec d'autres acteurs, tels que les entreprises, les organisations de la société civile et les citoyens, pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes efficaces.

L'étude de la gouvernance dans le contexte des investissements publics postpandémiques au Québec contribue également à la compréhension de certains concepts clés de l'administration publique tels que la transparence, la responsabilité, la participation citoyenne et la gestion des risques. Elle examine comment ces concepts sont appliqués dans la réalité pour assurer une utilisation efficace des ressources, une prise de décision éclairée et une reddition de comptes envers la société. Également, cette étude contribue à approfondir la compréhension d'autres concepts clés de l'administration publique tels que la responsabilité financière, la transparence, l'évaluation des politiques publiques, la participation citoyenne et la durabilité. L'analyse de ces concepts dans le contexte des investissements publics postpandémiques offre alors une opportunité intéressante examiner comment ces concepts sont appliqués dans la réalité et comment ils évoluent dans un contexte de crise.

Certains théoriciens soutiennent qu'il ne saurait existé de développement économique ou de bonne gouvernance sans la priorisation et la mise en place des investissements publics. Tout d'abord, l'économiste britannique John Maynard Keynes a développé la théorie keynésienne selon laquelle « les dépenses publiques sont un facteur exogène qui peut être utilisé comme un instrument politique pour promouvoir la croissance économique. » (Elalaoui et Helnaoui, 2018, p.641). Keynes met l'accent sur l'importance des dépenses publiques pour stimuler la demande globale et favoriser la croissance économique. L'économiste défend l'idée que les investissements publics peuvent jouer un rôle crucial dans la relance économique et la création d'emploi.

Les études de l'économiste Douglass North mettent de l'avant les institutions et leur rôle dans le développement économique. L'auteur fonde son écrit sur l'idée que les investissements publics dans les institutions, telles que l'administration publique efficace, la justice impartiale et la protection des droits de propriété, sont primordiaux pour créer un environnement favorable à la croissance économique et à la bonne gouvernance. (Talahite, 2006). Cette idée rejoint celle de l'économiste et philosophe Amartya Sen qui met l'accent sur l'importance des investissements publics dans le développement humain. D'après sa théorie des capacités humaines, Sen « valorise [...] un élargissement de la compréhension du rôle de l'investissement dans le capital humain au-delà de ses retombées économiques. » (Morel et Palme, 2016, p.104). Sen souligne également que les politiques publiques doivent garantir l'accès équitable à l'éducation, à la santé et à d'autres services de base pour tous les individus, ce qui constitue un élément clé de la bonne gouvernance.

En outre, la politologue et économiste Elinor Ostrom, très connue pour ses travaux sur les systèmes des ressources communes, souligne l'importance de la participation des acteurs locaux dans la prise de décision et la gestion des ressources publiques. Selon elle, la collaboration entre les gouvernements, les communautés et d'autres parties prenantes sont des éléments clés pour assurer une bonne gouvernance des investissements publics. (Holland et Sene, 2010)

C'est ainsi pour toutes ces raisons citées plus haut que ce travail apporte une contribution supplémentaire à l'étude de la science de l'administration publique. Les investissements publics postpandémiques en infrastructures au Québec méritent alors une attention particulière.

Chapitre 3 : Cadre d'analyse : approche discursive de la décision

3.1 Problématique

Dans le contexte postpandémique, les investissements publics en infrastructures au Québec représentent un enjeu crucial. Impactant profondément la province, la crise sanitaire a mis en évidence les besoins croissants dans plusieurs secteurs d'activités tels que la santé, l'éducation, l'environnement, les transports et les technologies. Ceci souligne la nécessité de réévaluer, de redéfinir les besoins et de renforcer la qualité des infrastructures existantes tout en développant de nouvelles. Ainsi, cette problématique suscite un intérêt grandissant pour la province du Québec. En effet, les investissements publics en infrastructures sont considérés comme des leviers essentiels pour stimuler la relance économique, améliorer de la qualité de vie des citoyens et promouvoir le développement durable à long terme. Dès lors, il est primordial d'analyser en profondeur les décisions, les priorités d'investissement et les mécanismes de gouvernance qui entourent les investissements postpandémiques afin de garantir leur efficacité, leur pertinence et leur impact positif sur la société québécoise.

À partir de notre problématique, ce travail nous pousse à nous interroger sur une question de recherche spécifique que nous explorons dans la section ci-dessous.

3.2 Question de recherche

Ce travail soulève la question de recherche suivante :

- Comment la pandémie de la COVID-19 a-t-elle influencée les décisions budgétaires du gouvernement du Québec en matière d'investissements publics?

En réalité, compte tenu des réponses historiques des gouvernements aux différentes crises économiques, nous pouvons avancer que le gouvernement québécois a effectué des investissements publics importants à la sortie de la pandémie. Il est intéressant d'observer comment les acteurs gouvernementaux orientent leurs investissements depuis la pandémie de COVID 19.

3.3 Cadre d'analyse

Notre cadre d'analyse avec lequel notre sujet sera analysé s'articule autour des concepts de décision en administration publique et de la gouvernance. Étroitement lié à notre problématique, il s'agit de deux concepts théoriques dominants dans le champ de la politique et de la gestion publique. Ainsi, nous mettons l'emphase sur les étapes de l'approche décisionnelle basée sur la théorie de la décision publique et les actions en lien avec la gouvernance. Avant tout, il est essentiel de commencer par une compréhension des éléments clés de ces deux concepts.

Tout d'abord, le concept de la décision publique est « au cœur de l'action gouvernementale » (Halpern, 2019, p.199). Il fait référence au processus décisionnel par lequel les gouvernements prennent des décisions l'allocation des ressources publiques et l'adoption de politiques publiques. Cela englobe notamment les choix relatifs aux investissements publics en infrastructures. En d'autres mots, la décision publique comme le mentionne Charlotte Halpern (2019) « constitue un enjeu de pouvoir » (Halpern, 2019, p.201).

En gestion publique, la gouvernance renvoie au sens large « [aux] règles, [...] processus et [...] comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs » (Lacroix et St-Arnaud, 2012, p.23) au sein d'un pays dans l'objectif de maintenir l'intérêt général. La gouvernance se réfère alors aux mécanismes, processus et institutions par lesquels le pouvoir est exercé et les décisions sont prises dans un système politique. Elle comprend des éléments tels que la participation citoyenne, la transparence, la responsabilité et la prise de décision collective. Ces pratiques permettent alors une négociation continue entre les divers acteurs impliqués dans le processus de la gouvernance afin de prendre les décisions pour tous. Ainsi, le pouvoir et les responsabilités des acteurs sont alors partagés.

Dans le cadre de l'analyse des décisions d'investissements publics en infrastructures postpandémiques au Québec, il semble intéressant de mettre en relation ces deux concepts définis ci-dessus. En effet, la décision en administration publique implique de tenir compte

de la gouvernance pour assurer une prise de décision efficace et légitime. Dès lors, nous analysons notre sujet sous deux angles.

Premièrement, la gouvernance participative peut impliquer diverses parties prenantes telles que les citoyens, les experts, les entreprises et les organisations de la société civile dans le processus de prise de décision. Cela peut faciliter une meilleure compréhension des besoins et des priorités de la société et garantir que les décisions d'investissement dans l'infrastructure publique correspondent aux attentes et aux aspirations de la population. La transparence et la responsabilité sont également des éléments fondamentaux de la gouvernance dans le processus décisionnel. Les décisions d'investissements publics doivent être prises de manière transparente, en fournissant des informations complètes sur les options envisagées, les critères de sélection, les coûts et les avantages attendus. La responsabilisation implique de rendre compte aux citoyens de l'utilisation et des résultats obtenus des ressources publiques.

Deuxièmement, la prise de décision collective impliquant différentes parties prenantes, contribue à la légitimité des décisions d'investissement public. Il est important d'établir des mécanismes de coordination et de coopération entre les acteurs gouvernementaux, les experts techniques et les représentants de la société civile pour assurer une prise de décision équilibrée et éclairée. Ainsi, nous utiliserons ces deux concepts pour éventuellement infirmer ou confirmer notre hypothèse de recherche.

3.4 Cadre méthodologique

Afin d'explorer notre problématique et de répondre à notre question de recherche, l'approche méthodologique suivie est une étude exploratoire se basant sur l'approche inductive qui est une méthode qui part de faits, de données observables, pour aller vers l'explication de celles-ci. Notre exploration se basent essentiellement sur des données qualitatives. Tel que le mentionnent les chercheuses Laurence Kohn et Wendy Christiaens (2014), la recherche qualitative « est une façon de regarder la réalité sociale » (Kohn et Christiaens, 2014, p.69) d'une situation ou d'un phénomène.

Ce travail est alors orienté vers une approche discursive. Cette approche est connue pour étudier « le langage en action : pour mieux saisir le contexte des propos. » (Gaudet et Robert, 2018, p.56). Pour ce faire, ceci « exige [alors de la part] du chercheur de suspendre sa conception de sens commun du langage et de le penser différemment. » (Willig, 2017, p.87). L'objectif principal de l'analyse discursive est de « [d]ocumenter les façons dont le langage utilisé contribue à créer des structures et des pratiques » (Gaudet et Robert, 2018, p.43).

En poursuivant sur la même lancée, David Snow (2004) aborde l'idée de cadrage politique dans l'analyse du discours dans son article intitulé *Elaborating the Discursive Contexts of Framing*. Il considère les cadres politiques comme les structures conceptuelles qui façonnent notre compréhension et notre interprétation des questions sociales et politiques. Snow a soutenu que les cadres politiques sont formés à travers un processus de construction sociale dans lequel différents acteurs politiques, tels que les médias, les groupes de pression et les leaders d'opinion, tentent d'influencer l'opinion publique. Ces cadres politiques se composent de différents éléments, tels que des idées, des valeurs, des croyances et des slogans, qui sont utilisés pour définir des questions politiques et mobiliser un soutien pour une position. Ainsi, l'analyse du discours explore la façon dont ces cadres politiques sont construits, communiqués et contestés dans le discours politique. Snow a souligné l'importance de considérer la langue, le discours et la pratique sociale dans l'étude du cadrage politique. Il soutient que l'analyse du discours révèle différentes significations et jeux de pouvoir en jeu dans la construction des cadres politiques. (Snow, 2004).

S'ajoutant à l'idée de Snow (2004), Vivian Schmidt souligne dans son texte intitulé *Taking ideas and discourse seriously : Explaining change through discursive institutionalism as the fourth 'new institutionalism*, l'importance du discours dans les domaines politique et économique, où il joue un rôle crucial. (Schmidt, 2010). Dans le cadre de notre étude, l'approche discursive permet d'explorer comment la décision publique et la gouvernance sont construites, négociées et légitimées dans le contexte des investissements en infrastructures postpandémiques au Québec. En examinant les discours sur le budget des décideurs politiques, les débats publics, les documents gouvernementaux et les interactions entre différents acteurs, la recherche peut mettre en évidence comment les processus

décisionnels et les mécanismes de gouvernance sont influencés par la structure du discours. Elle peut examiner les stratégies discursives, les cadres conceptuels, les récits et les discours qui façonnent les choix politiques, les priorités d'investissement public en infrastructures et les mécanismes de responsabilisation.

En liant la prise de décision publique et la gouvernance à l'approche discursive, la recherche peut éclairer, de façon originale, les relations de pouvoir, les valeurs, les normes et les intérêts qui façonnent la prise de décision en matière d'investissement et les mécanismes de gouvernance. Cela contribue également à une meilleure compréhension de questions telles que la transparence dans la prise de décision, l'engagement et la responsabilité des citoyens, et la mise en œuvre des investissements dans les infrastructures postpandémiques.

En intégrant ces différentes dimensions, cette approche facilite l'analyse et la compréhension de la réalité. Elle peut offrir de nouvelles perspectives sur la manière dont la prise de décision publique, la gouvernance et le discours interagissent et façonnent l'investissement dans les infrastructures au Québec, en tenant compte des besoins et des aspirations de la société dans un contexte postpandémique.

Dans ce travail, la méthode de collecte de donnée qui est privilégiée dans cette recherche est l'analyse documentaire des discours existants sur le budget. La période postpandémique étant un phénomène social, cette méthode de recherche choisie permet ainsi de tracer « le sens que les gens donnent à [ce phénomène social] » (Kohn et Christiaens, 2014, p.70). Les données sont collectées et examinées à partir de plusieurs sources telles que les discours sur le budget du Québec, les discours politiques du Canada et du Québec, les rapports gouvernementaux, les documents administratifs, les débats publics, les textes académiques pertinents et les articles de journaux. Afin de nous procurer des discours sur le budget, les rapports gouvernementaux et administratifs, nous avons consulté les sites Web du ministère des Finances du Québec, du Gouvernement du Québec, de l'Institut de la statistique du Québec ou encore d'Infrastructure Canada. En ce qui concerne le recensement des textes académiques, nous avons utilisé la bibliothèque numérique de l'Université d'Ottawa et Google Scholar comme sources d'informations. Les autres

documents ont été trouvés dans les bases de données numériques des organisations internationales (OI), des institutions publiques québécoises et des journaux locaux. Les mots clés que nous avons utilisés pour la recherche ont été : Infrastructure – Investissement - Investissement public - Financement public - Crise - COVID-19 – Pandémie - Relance économique - Croissance économique - Politique publique - Politique budgétaire - Décision publique - Gestion publique - Budget. Ainsi, l'analyse de contenu thématique est donc utilisée pour explorer et analyser les données recueillies. Les résultats de notre recherche sont catégorisés en deux thèmes distincts. D'un côté, la situation économique du Québec avant la crise du COVID est examinée, tandis que de l'autre côté, la situation économique du Québec après la crise du COVID est analysée. Pour analyser ces deux thèmes, il est nécessaire de s'appuyer sur les discours dominants et les représentations sociales dans les documents. Par cette méthode d'analyse documentaire, il est possible de présenter les différentes décisions prises d'investissements publics par le gouvernement québécois en termes d'infrastructures durant la période postpandémique et d'expliquer comment elles ont influencé le secteur de l'environnement durant cette période.

3.5 Avantages et limites de la recherche

Étant de nature qualitative, cette étude permet une compréhension approfondie du phénomène étudié. Elle permet d'explorer les expériences, les perceptions et les significations des participants de manière détaillée et nuancée. Elle permet également une exploration plus complète des investissements postpandémiques en infrastructure au Québec. De plus, la recherche qualitative permet de comprendre les phénomènes dans leur milieu naturel, ce qui contribue à une meilleure compréhension des impacts environnementaux et sociaux. Cependant, cette approche a des limites en termes de généralisabilité (Tchankam, Ndoume Essingone, et Tchagang, 2020, p.167), car les résultats sont souvent basés sur de petits échantillons et des contextes spécifiques. Cela limite alors leur applicabilité à des populations plus importantes. De plus, la subjectivité du chercheur et les biais potentiels peuvent affecter les résultats.

Dans le cadre de notre recherche, l'approche discursive et l'analyse du discours mettent l'accent sur la compréhension des constructions sociales et des relations de pouvoir à travers le discours. Elles permettent de déconstruire les significations, les valeurs et les normes véhiculées par le discours, révélant ainsi les dynamiques sociales et les jeux de pouvoir qui s'y manifestent. Ces approches offrent une perspective unique pour examiner le changement social et le débat idéologique au Québec en suivant l'évolution du discours au fil du temps. Cependant, l'approche discursive et l'analyse du discours sont également soumises à l'interprétation subjective du chercheur, ce qui peut conduire à des opinions divergentes sur le sens des énoncés analysés.

L'analyse documentaire, quant à elle, se concentre sur l'examen de documents textuels et visuels pour comprendre les phénomènes sociaux. Elle donne accès à diverses sources d'informations telles que des rapports gouvernementaux, des médias, des archives, etc. Cela permet une analyse approfondie des politiques, des discours officiels et d'autres documents clés. Cependant, cette approche peut être limitée par la disponibilité et l'accessibilité des documents et les biais potentiels dans la sélection et l'interprétation des sources documentaires (Gaudet et Robert, 2018, p.111).

Chapitre 4 : Résultats - Étude de cas du Québec

À travers le monde entier, nous avons été témoin de l'impact de la crise mondiale de la COVID-19 sur l'économie. À cet effet, la province du Québec n'a de toute évidence pas été épargnée par la crise économique postpandémique puisque son économie a gravement été impactée. C'est en ce sens que dans les prochaines sections, nous tentons d'observer l'impact de la crise du COVID-19 sur l'économie québécoise. Pour ce faire, nous explorons l'actualité au Québec concernant les décisions publiques prises par le gouvernement relatif aux investissements publics en termes d'infrastructures durant la période post-crise. Ainsi, nous baserons alors nos résultats à partir de la littérature académique et des rapports gouvernementaux du Québec.

Avant de plonger dans la période économique postpandémique, il est essentiel de faire un détour sur la situation économique au Québec avant la pandémie. Dès lors, nous revenons en arrière sur les priorités financières du Québec face aux infrastructures publiques avant la pandémie. On note que le Québec a d'ailleurs « récemment vécu deux phases distinctes en matière d'investissements en infrastructures, soit une période de sous-investissement chronique dans les années 1990 et au début des années 2000 et [...] une phase inévitable de rattrapage [...] à partir de 2006-2007 » (Gouvernement du Québec, 2015, p.3). Pour les besoins de notre étude, nous avons pensé plus judicieux de commencer notre observation à partir de 2006 pour la période précrise économique. Ainsi, nous allons analyser de plus près le *Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza de 2006* et le rapport gouvernemental *Les Infrastructures publiques du Québec* publié en 2015, quelques années avant la crise économique. Cette exploration nous permettra donc de pouvoir par la suite comparer si l'arrivée de la crise économique a bel et bien influencé l'orientation des investissements publics en infrastructures.

4.1 Situation économique du Québec avant la crise du COVID-19

Bien avant la crise du COVID-19, l'une des priorités économiques et sanitaires privilégiées par le gouvernement du Québec était de lutter contre la pandémie d'influenza. En effet, le gouvernement a adopté en 2006, le *Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza*. (Gouvernement du Québec, 2006). Ce plan permettait à l'époque d'établir « les principes de base des interventions, [de soumettre] vingt-quatre stratégies et une série d'activités concrètes à réaliser au niveau provincial » (Gouvernement du Québec, 2006, p.3) pour lutter contre cette pandémie. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est alors désigné comme responsable pour l'élaboration du plan et des mesures d'urgence liées au virus. Tout comme le souligne l'étude de Blouin Genest et coll. (2021), ce plan présentait certaines lacunes. Dans un premier temps, il semble que le *Plan* était trop vague, les objectifs étaient annoncés sans mécanismes clairs pour les respecter. (Blouin Genest et coll., 2021, p.121). Dans un deuxième temps, le partage des responsabilités entre les divers acteurs impliqués n'était pas non plus précis.

Quelques années plus tard, selon le message du Président du Conseil du Trésor, Martin Coiteux dans le rapport *Les Infrastructures publiques du Québec* (2015), les objectifs principaux du gouvernement québécois au cours de l'année 2015 étaient principalement de « redresser les finances du Québec et [...] [de] reprendre le contrôle des dépenses » (Gouvernement du Québec, 2015, p.3) afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. Comme à son habitude, le ministre des Finances a alors déposé le 26 mars 2015 le budget pour l'année fiscale suivante, soit 2015-2016. Dans cette perspective, le gouvernement du Québec tentait à l'époque de promouvoir une meilleure gestion plus rigoureuse et responsable des infrastructures qui s'alignent avec les besoins prioritaires et stratégiques. Par la même occasion, le Québec souhaitait définir des orientations gouvernementales claires. C'est la raison pour laquelle, en plus de son plan de relance économique, le Québec a également élaboré son « *Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures* » (Gouvernement du Québec, 2015, p.59). Ce plan s'inscrit dans le cadre de la *Loi sur les infrastructures publiques* (Voir annexe 1). Par conséquent, « conformément aux dispositions de la *Loi sur les infrastructures publiques* [...] adoptée en octobre 2013, un *Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures* [...] [se] doit [d']être élaboré et transmis à la présidente du Conseil du trésor par chaque ministre » (Gouvernement du Québec, 2022, p. 4). Ainsi, c'est dans cette lancée que le gouvernement du Québec prévoyait pour la période de 2015-2016 d'investir prioritairement dans certains secteurs. On observe alors que ce plan s'adressait principalement aux ministères suivants :

- Affaires municipales et Occupation du territoire ;
- Conseil du trésor et Administration gouvernementale ;
- Culture et Communications ;
- Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques ;
- Éducation, Enseignement supérieur et Recherche ;
- Santé et Services sociaux ;
- Tourisme ;
- Transports

Par ailleurs, on observe que les dépenses publiques provenant du gouvernement québécois viennent à ce moment favoriser l'accroissement du capital de la province. Ceci est donc le résultat de l'investissement public dans des projets d'infrastructures « matérielles (routes, bâtiments publics, etc.) et immatérielles (innovation, recherche et développement, etc.) » (OCDE, 2014). C'est pour cette raison que les récentes statistiques du département d'Infrastructure Canada (2022) démontraient l'engagement actif du gouvernement du Québec. Ces résultats soulignaient également le fait que ces projets d'infrastructures contribuaient ainsi à améliorer les infrastructures, les services publics et la qualité de vie de la population. (Infrastructure Canada, 2022).

Au cours de l'année fiscale 2018-2019, on observe que la priorité pour le gouvernement du Québec était cette fois-ci de favoriser « [un] budget pour améliorer la qualité de vie et la mobilité de tous les Québécois » (Gouvernement du Québec, 2018, p.9). Dans l'objectif d'atteindre ces résultats, Monsieur Carlos Leitão, ministre des Finances à l'époque, a annoncé le 27 mars 2018 l'intention du Québec d'investir massivement dans ses infrastructures. À travers le discours sur le budget, le ministre met l'accent sur le *Plan québécois des infrastructures 2018-2028* impactant une importante augmentation estimée à « 9,3 milliards de dollars par rapport au plan 2017-2027, pour atteindre 100,4 milliards de dollars. » (Gouvernement du Québec, 2018, p.5). Ces investissements sont alors destinés aux secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, et dans le réseau routier et les transports collectifs afin d'offrir à la population des infrastructures de qualité.

De plus, nous avons notamment également pu constater que partout au Québec un grand nombre de projets ont été financés en partenariat avec les investissements du gouvernement fédéral du Canada dans le cadre d'une entente bilatérale entre le Canada et le Québec bilatéralement intégrée (relative au programme d'infrastructure investir dans le Canada) Canada — Québec (EBI). Cette entente est signée pour la première fois en 2016 et 2018 pour un montant d'environ 8 milliards de dollars. (Infrastructure Canada, 2022). Autrement dit, il est à noter que « l'investissement public est une responsabilité [qui est] partagée entre les différents niveaux d'administration. » (OCDE, 2014, p.2). Il y a donc une relation de

collaboration et d'interdépendance entre les paliers de gouvernement qui implique une gouvernance multi-niveau face aux choix d'investissements.

En observant de plus près le rapport *Investir dans le Canada — Le plan d'infrastructure à long terme du Canada* (2018) pour l'année fiscale 2018-2019, on note que ce montant d'investissement a été réparti sous quatre volets priorisés par le Québec (Voir figure 1). Il s'agit des volets de Transport en commun (5 182 392 771 \$), Infrastructures vertes (1 808 076 797 \$), Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives (257 003 028 \$) et Collectivités rurales et nordiques (288 465 324 \$). (Infrastructure Canada, 2018).

On remarque aussi dans le rapport *Les Infrastructures publiques du Québec* (2015) que le Québec a décidé de mettre en œuvre son *Plan québécois des infrastructures 2015-2025* comme plan d'investissement à long terme lui permettant de s'engager à assurer les services publics. Dès lors, ce plan planifie alors d'orienter les dépenses publiques vers des besoins prioritaires et stratégiques. Cette planification sur dix ans représentait un budget d'environ 50 millions de dollars. (Gouvernement du Québec, 2015, p.12).

Pour l'année fiscale suivante 2019-2020, on peut souligner à partir du discours sur le budget annoncé le 21 mars 2019 par le ministre des Finances du Québec Eric Girard que les priorités économiques semblaient s'orienter davantage vers le secteur de l'éducation et de la santé. (Gouvernement du Québec, 2019-1). Selon les dires du ministre les investissements publics pour cette année fiscale étaient prévus pour « répond[re] prioritairement [aux] besoins en éducation, en santé et en économie. [afin d'améliorer le] pouvoir d'achat en réduisant le fardeau fiscal. » (Gouvernement du Québec, 2019-1, p.4). À cet effet, le *Plan québécois des infrastructures 2019-2029* prévoyait « des investissements de 20,3 milliards de dollars pour les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur [destinés à] la rénovation et la construction d'écoles, le maintien des bâtiments et l'ajout d'espaces d'apprentissage. » (Gouvernement du Québec, 2019-1, p.13). S'ajoutant à cela, le ministre Girard annonçait notamment « 20,2 milliards de dollars pour le secteur de la santé et des services sociaux, incluant 1 milliard de dollars pour la

construction progressive des maisons des aînés [afin de permettre] de construire de nouvelles infrastructures, d'en rénover et d'en remplacer. » (Gouvernement du Québec, 2019-1, p.19).

Ainsi, il est donc possible de constater qu'au cours des années fiscales 2006, 2015, 2018, 2019 et 2020, le gouvernement du Québec avait d'une part, à court terme tenté de favoriser une meilleure gestion dans les investissements publics en infrastructures et d'une autre part, de renforcer le maintien de « la sécurité et la qualité des infrastructures existantes sans pour autant négliger les besoins en matière de développement. » (Gouvernement du Québec, 2015, p.12). De plus, on peut souligner qu'à travers les discours gouvernementaux qu'il y a une volonté à long terme d'augmenter les dépenses publiques en d'infrastructures selon les besoins privilégiés par le Québec. Dans les lignes qui suivent, nous allons observer comment l'arrivée de la pandémie du COVID-19 a totalement bouleversé l'orientation et la planification économique du gouvernement québécois durant la période postpandémique.

4.2 Situation économique du Québec après la crise du COVID-19

Selon Alec Castonguay (2021), le 12 mars 2020 est sûrement une date qui restera gravée dans la mémoire de l'ensemble de la population québécoise. En effet, tel qu'il est indiqué par l'auteur dans son ouvrage *Le printemps le plus long* (2021) l'état d'urgence a été annoncé au public par le Premier ministre François Legault (Castonguay, 2021, p.10). D'après l'étude de Blouin Genest et coll. (2021), en comparaison avec l'Ontario et la Colombie-Britannique, le Québec fut l'une des premières provinces à avoir déclaré l'état d'urgence. (Blouin Genest et coll., 2021, 125). L'émergence de la crise de la COVID-19 a alors plongé le Québec dans une incertitude économique sans précédent. Évoluant dans un environnement complexe et dynamique, le gouvernement du Québec s'est vu dans l'obligation d'adopter rapidement des décisions en réponse à la crise de la COVID-19 (Blouin Genest et coll., 2021). Par conséquent, cette situation a entraîné des conséquences qui « ont complètement inversé les tendances de croissance économique » (Dabiré, et coll., 2020, p.10) ainsi que les dépenses publiques du gouvernement.

Selon l'étude exploratoire de Achou, Décarie, Fonseca, Michaud, et Navaux (2020), deux scénarios des résultats de l'impact de la COVID-19 sur la situation économique et financière au Québec sont présentés. Le premier scénario rassemble des données portant sur la première vague de la COVID-19. On y retient selon les statistiques produites par le ministère des Finances du Québec une forte baisse du PIB réel, soit de 6,5 %. (Achou et coll., 2020, p. 16). Quant au deuxième scénario, il rassemble des données portant cette fois-ci sur la seconde vague de COVID-19 annoncée en septembre 2020. On peut y observer des effets similaires à la première vague et « une hausse des transferts fédéraux, ainsi que les actions « pour gérer la crise sanitaire et soutenir l'économie » issues du portrait de la situation économique et financière. » (Achou et coll., 2020, p. 19). De plus, nous pouvons souligner qu'au cœur de notre exploration de la littérature que plusieurs travaux (Achou et coll., 2020 ; Garon et coll., 2020 ; Dabiré, et coll., 2020) s'accordent pour souligner une augmentation de la dette publique au Québec durant la période post-crise du COVID-19.

Nous tenons à rappeler que tel que nous l'avons mentionné plus haut à travers notre définition du concept de l'investissement public, en période de crise l'investissement public représente un outil pour faire face à celle-ci. C'est ainsi une opportunité qui permet de stimuler la croissance économique et diminuer l'impact de la crise. Cette pensée est renforcée dans un article du quotidien Le Devoir. D'après le quotidien, la crise de la COVID-19 a plongé le monde entier dans une situation inédite « où les gouvernements se voient offrir la chance d'avoir encore plus d'impact pour chaque dollar investi. » (Le Devoir, 2020). Dans le contexte de la gestion de la crise du COVID-19, le gouvernement du Québec s'est vu dans l'obligation de revoir ses priorités budgétaires et de prendre des décisions d'urgence en termes de dépenses publiques. Très vite, le portrait de la situation économique et financière pour l'année budgétaire 2020-2021 est publié en juin 2020 par le gouvernement québécois. Tout comme le souligne Blouin Genest et coll., on observe que les premières mesures pour le gouvernement québécois étaient principalement d'ordre économique (Blouin Genest et coll., 2021, p.125). Dès lors, on constate que des mesures de soutien et des mesures stratégiques pour relancer l'activité économique différemment sont mises de l'avant (Garon et coll., 2020). C'est la raison pour laquelle, on observe à

travers la littérature et les discours sur le budget qu'il semble y avoir au Québec une nouvelle tendance dans l'orientation des décisions budgétaires en infrastructures.

Dans un premier temps, nous remarquons que l'objectif visé par le Canada et le Québec est principalement de bâtir une économie résiliente en stabilisant l'économie et en stimulant la croissance. C'est la raison pour laquelle le 3 février 2021, la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre responsable de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), Catherine McKenna dans une lettre officielle d'adresse à Tamara Vrooman, présidente du conseil d'administration de la BIC (Gouvernement du Canada, 2021). À partir de cet échange, on note que l'annonce de nouvelles orientations de l'investissement public en termes de priorités et responsabilités du gouvernement du Canada. Les secteurs priorités sont les suivants :

- Transport en commun ;
- Infrastructure verte ;
- Commerce et transport ;
- Large bande ;
- Énergie propre ;
- Projets d'infrastructure autochtone.

Pour le Canada et le Québec, ces orientations sont axées sur les opportunités d'offrir aux populations des infrastructures modernes, durables, propres, résilientes et plus inclusives (Gouvernement du Canada, 2021).

Au Québec, le ministre des Finances monsieur Girard a présenté le 25 mars 2021 le discours sur le budget. Après avoir vécu un choc historique dû à l'arrivée de la crise du COVID-19, le ministre met l'accent sur deux mots clés essentiels pour l'avenir du Québec : résilience et confiance. Ainsi, on remarque alors que le discours sur le budget pour l'année 2021-2022 se concentre sur les décisions budgétaires permettant de construire un Québec résilient et confiant afin « de retrouver un équilibre budgétaire en sept ans, soit d'ici 2027-2028 » (Girard, 2021, p.5). Pour ce faire, le Québec choisit stratégiquement

d'orienter ses décisions budgétaires en grande partie autour du secteur de la santé, de l'éducation et de l'économie (Girard, 2021, p.7).

Dans cette même perspective, l'étude de Garon et coll. (2020) souligne le fait que le gouvernement québécois tente à cette époque de s'organiser afin de parvenir à « façonner une économie plus résiliente [aux chocs] à moyen et long terme » (Garon et coll., 2020, p.1). Par ailleurs, cette idée est notamment renforcée à travers l'étude d'Alain Dudoit (2020) qui ajoute à celle-ci dans son écrit que pour bâtir une économie innovante et résiliente, il faudrait que le Québec réinvente ses modèles de gouvernance, d'opérations et de collaborations. Pour parvenir à un tel résultat, on constate de la part du gouvernement québécois une forte tendance à investir dans les infrastructures physiques traditionnelles dites essentielles ou critiques afin qu'elles soient plus résilientes face aux crises systémiques. En approfondissant nos recherches, nous remarquons également que le gouvernement provincial du Québec, en partenariat avec le gouvernement fédéral, a lancé plusieurs programmes d'investissements clés en infrastructures au cours de la même période, conformément à l'Entente bilatérale intégrée (relative au programme d'infrastructure investir dans le Canada) Canada - Québec (EBI) (Infrastructure Canada, 2018-1). Nous dressons donc ci-dessous un profil des différents programmes et fonds d'investissement mis à la disposition de la province du Québec pour stabiliser son économie, la rendre plus résiliente aux crises systémiques et relancer sa croissance économique. Pour les besoins de notre étude, nous avons choisi de ne citer ci-dessous que les programmes les plus pertinents à notre étude.

Dans le cadre du programme d'infrastructure *Investir dans le Canada* de l'année fiscale 2018-2019 de plus de 33 milliards de dollars, on note qu'un volet dédié spécialement à la *Résilience à la COVID-19* a été rajouté. Ce programme d'infrastructure permet de fournir au Québec un financement stable et à long terme pour :

- *Aider les collectivités à réduire la pollution de l'air et de l'eau, à fournir de l'eau potable, à accroître la résilience aux changements climatiques et à créer une économie axée sur la croissance propre,*
- *Bâtir des collectivités fortes, dynamiques et inclusives, et*

- *Veiller à ce que les familles canadiennes aient accès à des services modernes et fiables qui améliorent leur qualité de vie »*

(Gouvernement du Canada, 2022)

D'après les données produites par le gouvernement du Canada, on observe que le volet *Résilience à la COVID-19* comptabilise un nombre total de 656 demandes de projet reçues du Québec, dont 556 approuvés et annoncés officiellement en 2022 (Gouvernement du Canada, 2022). De plus, on note aussi qu'au cours de l'année fiscale 2022-2023 un financement de 518 305 \$ a été mis à la disposition du Québec dans le cadre du *Fonds pour le développement des collectivités du Canada*. Ce financement permet alors de financer des projets d'infrastructures locaux (Gouvernement du Canada, 2022). Plusieurs projets d'infrastructures au Québec ont notamment été financés à l'aide du *Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes*. Ce programme est considéré comme un programme « destiné aux projets d'infrastructure à grande échelle pour aider les collectivités à mieux gérer les risques de catastrophes déclenchées par des dangers naturels » (Gouvernement du Canada, 2022). Pour finir, on observe également *l'Initiative pour des collectivités en santé*. Ce programme d'investissement de 31 millions de dollars provenant du gouvernement du Canada a été mis en œuvre par les Fondations communautaires du Canada afin de « transformer les espaces publics en réponse à la COVID-19 » durant cette même période (Gouvernement du Canada, 2022).

Dans un deuxième temps, nous observons une tendance à orienter les décisions budgétaires post-crise vers une économie verte à travers les infrastructures publiques vertes. En effet, lors du discours sur le budget 2020-2021 du Québec, le ministre des Finances met l'accent sur la priorité de bâtir une économie verte. (Gouvernement du Québec, 2020). Le Québec décide alors de redresser la barre concernant les changements climatiques. Le ministre annonce alors sa décision de mettre en œuvre « le premier plan de [...] cette politique-cadre sera doté de 6,2 milliards de dollars d'ici mars 2026. » (Gouvernement du Québec, 2020, p.8) dans l'objectif d'atteindre une économie plus verte.

D'après l'étude de Dabiré, et coll., la crise de la COVID-19 représente une opportunité « pour le Québec de se doter d'infrastructures vertes » (Dabiré, et coll., 2020, p.31). Cette pensée rejoint l'étude de l'institut de recherche Efficiency Canada de l'université de Carleton. La communauté scientifique d'Efficiency Canada a mise en évidence l'importance d'une « économie plus verte, axée davantage sur l'efficacité énergétique. » (Efficiency Canada, 2020, p.2). De ce fait, on observe que dans le cadre du programme *Investir dans le Canada*, un volet a été dédié spécialement aux infrastructures vertes. Ce volet vise à financer des projets favorisant la réduction de l'émission de gaz à effet de serre (GES). Par la même occasion, ce volet de financement tenterait de favoriser aussi « une meilleure adaptation et une plus grande résilience aux effets des changements climatiques offrent une atténuation des catastrophes liées au climat et garantissent aux habitants un air pur et une eau potable sûre. » (Gouvernement du Canada, 2022). Selon les statistiques produites en ligne par le gouvernement du Canada, on observe que le volet *Infrastructures vertes* qu'un total 289 demandes de projet ont été reçues du Québec, dont 262 approuvés et annoncés officiellement (Gouvernement du Canada, 2022).

Durant la première vague du COVID-19, on constate que plusieurs auteurs (Garon et coll., 2020) proposent au gouvernement dans le contexte de la relance économique de favoriser les dépenses dans le secteur de l'environnement afin d'encourager la croissance économique du Québec. Les auteurs suggéraient alors de prendre des mesures pour orienter les dépenses publiques vers les infrastructures de traitement de déchets afin d'atteindre les objectifs environnementaux du Québec. (Garon et coll., 2020, p.10). Les auteurs recommandaient à cette période d'orienter les dépenses publiques vers les infrastructures de traitement des déchets pour atteindre les objectifs environnementaux du Québec (Garon et coll., 2020, p.10).

Par la suite, en termes d'environnement, on constate l'apparition de deux nouveaux fonds fédéraux par le ministère de l'Infrastructure Canada qui visent à aider le Québec à atteindre ses objectifs environnementaux. Premièrement, le *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* au Québec qui permet de soutenir le maintien de la propreté et la qualité de l'eau pour les collectivités. Ce programme provient du gouvernement fédéral qui

« financera jusqu'à 50 % des coûts admissibles des projets [...] [pour permettre] d'améliorer la salubrité et la qualité de l'eau pour les familles canadiennes [y compris québécoises], tout en appuyant une économie propre. (Gouvernement du Canada, 2020). Deuxièmement, des fonds fédéraux sont alloués dans le cadre du *Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI)* partout au Canada, y compris au Québec. Ainsi, ce programme d'une durée de cinq ans et d'une valeur de 1,5 milliard de dollars viserait à soutenir les projets de rénovation, de réparation ou de modernisation des bâtiments communautaires publics existants pour améliorer leur empreinte écologique et leur accessibilité. Il soutient également la construction de nouveaux bâtiments communautaires accessibles au public dans les collectivités mal desservies et à des besoins élevés au Canada. (Gouvernement du Canada, 2023)

À l'échelle municipale cette fois, on constate que le gouvernement du Québec dispose de plusieurs programmes et fonds qui s'orientent aussi vers une économie post-crise propre et durable. Par exemple, on peut parler du *Fonds municipal vert* qui soutient les projets d'investissement ayant pour but d'améliorer la qualité de l'air, de l'eau et des terres tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. De plus, le *Programme Municipalités pour l'innovation climatique* aide les communautés à renforcer leur résilience face aux changements climatiques et à s'adapter à ces derniers en leur offrant des formations, des outils et des programmes. (Gouvernement du Canada, 2020).

Lors de l'annonce du discours sur le budget de 2020-2021, on note également une priorité accordée à l'électrification au Québec à long terme. Cette priorité dite logique permettrait notamment de donner la priorité aux transports publics (Gouvernement du Québec, 2020, p.9). À long terme, le gouvernement du Québec a partagé son *Plan pour une économie verte 2030* également connue sous le nom du *PEV 2030* (Gouvernement du Québec, 2021). Il représente la première politique-cadre du Québec en matière d'électrification et de lutte contre les changements climatiques. Ce plan caractérisé comme ambitieux viserait à établir les fondations d'une économie à faible émission de carbone, résiliente aux impacts des changements climatiques et plus prospères d'ici 2030. Selon le gouvernement, les mesures du plan auront des effets bénéfiques significatifs sur la qualité de l'air et la santé

des citoyens. Il est alors conçu pour aider le Québec à atteindre son objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour 2030, soit une réduction de 37,5 % par rapport à 1990, ainsi qu'à la carboneutralité d'ici 2050. Ainsi, le PEV 2030 renforcera la capacité du Québec à s'adapter aux impacts des changements climatiques.

Toutefois, malgré les efforts du Québec pour investir dans des infrastructures vertes après la pandémie de la COVID-19, l'avis du public semble très controversé. En effet, comme relevé dans l'étude de Voegtlin (2021), le Québec est un terrain qui représente un « fort potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels » (Voegtlin, 2021, p.3). Cela dit, malgré les initiatives gouvernementales actuelles pour définir une nouvelle vision énergétique du Québec, ces efforts ne sont pas suffisants. Selon un article de La Presse (2023), les citoyens expriment le besoin de participer aux débats concernant l'avenir énergétique du Québec. Dès lors, on note que « [l]es Québécois doivent avoir leur mot à dire (La Presse, 2023). Ceci rejoint la pensée de Voegtlin qui dans son étude dénonce le manque d'ambition des politiques gouvernementales du Québec en comparaison à un pays comme la France. (Voegtlin, 2021).

4.3 Constat récent des décisions budgétaires du Québec après la pandémie

En analysant le discours sur le budget du Québec au cours des deux dernières années fiscales (2022-2023 et 2023-2024), on constate qu'une continuité se dessine dans les orientations budgétaires. En effet, on constate que le gouvernement québécois pour 2022-2023 a choisi de poursuivre ses efforts pour bâtir une économie forte et résiliente. Les secteurs priorisés sont alors la santé, l'éducation, l'économie et l'environnement. Par ailleurs, le Québec renouvelle son engagement en matière d'environnement, notamment en prévoyant un investissement de « 152 millions de dollars pour stimuler la transition énergétique » (Gouvernement du Québec, 2022, p.28). Pour le budget de l'année actuelle 2023-2024, le Québec a choisi de prioriser « l'économie, l'éducation, la santé et l'environnement, tout en maintenant un cadre financier prudent et responsable » (Gouvernement du Québec, 2023, p.3). Dans le cadre du respect de la biodiversité, le

Québec a annoncé la création d'un *Fonds bleu* de 650 millions de dollars. Le quotidien *le Soleil* souligne que cette somme « vient s'ajouter à tous les montants déjà prévus pour le traitement des eaux » (Le Soleil, 2022). D'après le gouvernement du Québec, le *Fond bleu* est « spécifiquement consacré à l'eau et à [son financement] [...]. Il permettra le financement adéquat, prévisible et suffisant [...] pour assurer la protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau. » (Gouvernement du Québec, 2023-1). À partir de notre observation du budget de ces deux dernières années, on note ainsi que le Québec semble se concentrer davantage sur les questions environnementales.

À la lumière de ce qui précède, nous avons pu constater que la pandémie du COVID-19 a eu des impacts importants sur l'économie québécoise. En effet, il en ressort de notre exploration de la littérature, des rapports gouvernementaux et de la presse que l'avènement de la crise du COVID-19 a énormément transformé le secteur public en influençant les priorités gouvernementales postpandémiques. Il est possible de remarquer un changement des investissements publics dans les infrastructures entre les périodes antérieures et postérieures à la crise du COVID-19. À cet effet, nous avons observé deux grandes tendances actuelles en termes d'investissement public en infrastructures en comparant ces deux périodes. Dans le cadre de la relance économique avant la pandémie, le gouvernement avait mis l'accent sur des décisions budgétaires visant à rétablir les finances et à contrôler les dépenses. Bien que la période postpandémique soit une continuation de cette approche, on a remarqué que le Québec se concentre désormais davantage sur la gestion de la crise et la stimulation de la croissance économique. Pour atténuer les effets de la crise, nous avons observé deux tendances distinctes au Québec : d'une part, une orientation vers une économie plus résiliente aux crises, et d'autre part, une orientation vers une économie verte plus respectueuse de l'environnement et durable.

Chapitre 5 : Discussion

Après avoir examiné nos résultats, il est clair que la pandémie de la COVID-19 a eu des répercussions économiques significatives au Québec. Malgré le choc de la crise, notre analyse a révélé que ces investissements en infrastructures ont joué un rôle clé dans le processus de la relance économique au Québec. Dès lors, l'objectif principal de notre étude était d'observer les décisions d'investissements en infrastructures prises par le gouvernement du Québec en période postpandémique. À titre de rappel, notre question de recherche était : Comment la pandémie de la COVID-19 a-t-elle influencée les décisions budgétaires du gouvernement en matière d'investissements publics?

Dès lors, nous pouvons avancer que deux grandes tendances peuvent se dessiner au cœur de l'investissement public postpandémique québécois. Dès lors, deux mots clés ressortent de notre analyse du discours sont : Résilience et Économie verte.

5.1 Résilience des infrastructures

La première tendance observée consiste à rendre les infrastructures physiques traditionnelles (dites essentielles ou critique) telles que l'assainissement, le transport ou l'énergie, les technologies et les innovations plus résilientes aux crises systémiques telles que les pandémies ou les enjeux liés au changement climatique.

D'après l'étude de Moatty et Reghezza-Zitt (2018), les infrastructures physiques traditionnelles (dites essentielles ou critiques) se définissent comme « [un] ensemble d'organisations, installations, équipements, [technologies,] biens logiques et physiques, qui a une importance vitale pour le fonctionnement d'une économie en particulier ou de la société humaine en général » (Moatty et Reghezza-Zitt, 2018, p.3). La définition proposée par le ministère de la Sécurité publique du Canada joint de près celle de Moatty et Reghezza-Zitt. En effet, d'après le ministère, ces infrastructures « sont essentiels à la santé, à la sécurité ou au bien-être économique des Canadiens et des Canadiennes, ainsi qu'au fonctionnement efficace du gouvernement. » (Sécurité publique Canada, 2022). C'est la

raison pour laquelle, « la défaillance, l'arrêt de fonctionnement ou la dégradation peuvent avoir un impact potentiellement dramatique sur le bien-être, l'économie et la société » (Moatty et Reghezza-Zitt, 2018, p.3).

Lors de notre analyse du discours sur le budget de 2021-2022, au Québec, nous avons observé que l'approche de la résilience vise à renforcer la capacité des infrastructures à résister, à s'adapter et à se rétablir rapidement face à de telles perturbations durant la période postpandémique. (Gouvernement du Québec, 2021). En ce qui concerne le renforcement de la résilience, la crise de la COVID-19 a révélé les vulnérabilités des infrastructures physiques existantes. Pour faire face à ce problème tout en tenant compte de la rationalité limitée de Simon, nous avons constaté que des décisions ont été prises par le gouvernement du Québec. (Simon, 1966 et Morcol, 2006, p.11), visant à renforcer la résilience des infrastructures essentielles. Autrement dit, leur capacité à absorber les chocs, à maintenir leur fonctionnement essentiel et à se rétablir rapidement. Pour ce faire, cela a donc impliqué de gros investissements dans des infrastructures plus robustes, des systèmes de secours et des plans d'urgence plus solides, ainsi que des stratégies de gestion des risques plus efficaces.

En cette période d'incertitude, la planification et la gestion du risque se sont avérées importantes. Cela a contribué au renforcement d'une économie résiliente qui a permis au Québec de s'adapter aux nouvelles réalités. En effet, les crises systémiques, qu'elles soient sanitaires ou liées au changement climatique, imposent de nouvelles contraintes et de nouveaux défis aux infrastructures physiques. À titre illustratif, la pandémie du COVID-19 a imposé l'obligation de mesures de distanciation sociale (Blouin Genest et coll., 2021, p.126 ; Radio Canada, 2020 et L'Actualité, 2020) qui ont affecté le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures de transport, des systèmes d'assainissement et d'autres infrastructures essentielles. Par conséquent, cela démontre à quel point les investissements en infrastructures ont dû s'adapter et tenir compte des nouvelles réalités. Ainsi, c'est dans cette même lancée que le ministre des Finances Eric Girard souligne l'effort collectif des Québécois(es) en mentionnant que « [l]es Québécois se sont adaptés à leur nouvelle réalité pandémique et ont relevé le défi de la résilience. » (Gouvernement du Québec, 2023, p.3)

Par ailleurs, l'intégration des technologies et des innovations a également joué un rôle clé dans le renforcement de la résilience des infrastructures. À titre illustratif, dans plusieurs cas l'intégration de l'intelligence artificielle peut permettre une gestion plus efficace des systèmes ou l'adoption de solutions durables réduisant l'impact environnemental sont autant de moyens qui peuvent contribuer à rendre les infrastructures plus résilientes. C'est la raison pour laquelle le gouvernement du Québec en 2021-2022 a décidé de prioriser le secteur de la santé et l'accès aux technologies de l'information. En effet, un investissement de 527 millions de dollars a été alloué au domaine de la santé et des services sociaux pour l'amélioration de l'accès aux services médicaux de première ligne. (Gouvernement du Québec, 2021, p.12). S'ajoutant à cela, une enveloppe de 178 millions de dollars a également été allouée pour la formation des infirmières. De plus, l'utilisation de systèmes de gestion intelligents a permis de surveiller les infrastructures critiques en temps réel, d'identifier rapidement les problèmes et de mettre en œuvre des actions correctives. De même, l'intégration de solutions innovantes telles que des infrastructures vertes ou des matériaux durables ont aussi contribué à améliorer la résilience des infrastructures.

Ainsi, notre analyse des résultats nous pousse à reconnaître que la résilience des infrastructures ne se limite pas à l'aspect physique. Plus précisément, il est possible de dire qu'il s'agit d'une approche multidimensionnelle. Cette approche inclut d'autant plus les aspects sociaux, économiques et institutionnels. Cela signifie qu'il est nécessaire de prendre en compte les dimensions humaines, telles que la résilience communautaire, l'équité dans l'accès aux services, la formation et la sensibilisation des acteurs impliqués et la coordination entre les différentes parties prenantes.

De plus, lors de notre étude, nous avons pu dresser la liste de quelques exemples pertinents et précis de décisions prises par le gouvernement du Québec dans l'objectif de bâtir une économie postpandémique plus résiliente. Il est question des domaines de l'assainissement, du transport et de l'énergie.

5.1.2 L'assainissement

Pour renforcer la résilience des infrastructures d'assainissement, le Québec a alloué des ressources financières importantes pour améliorer ses infrastructures. Cela inclut l'amélioration des systèmes d'égouts et de traitement des eaux usées pour garantir une meilleure qualité de l'eau et la modernisation des infrastructures de distribution d'eau potable, afin d'assurer un approvisionnement continu et sécuriser. Ces investissements visent alors à renforcer la capacité de traitement, à réduire les risques de défaillance et à garantir un assainissement adéquat pour la population même en période de crise et de post-crise.

De surcroît, le gouvernement du Québec a également travaillé en collaboration avec les municipalités québécoises pour renforcer l'assainissement à l'échelle locale. Par exemple, le 11 mars 2022 à Saint-Pierre-les-Becquets, un investissement important « de 17 858 789 \$ a été octroyé à la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets pour des travaux de construction, d'agrandissement et de réfection d'infrastructures d'eaux. » (Gouvernement du Québec, 2023-2).

5.1.3 Transport

Pour le domaine du transport, nous avons pu constater qu'il a été priorisé par le gouvernement du Québec, notamment à travers du discours sur les budgets postpandémiques. D'importants investissements ont été alloués pour améliorer les infrastructures de transport, les routes, les ponts et les réseaux de transport en commun pour garantir une meilleure capacité d'adaptation à la pandémie et la sécurité des usagers. (Radio Canada, 2021). Des décisions de financement ont aussi été prises pour encourager l'utilisation de modes de transport durables. Cela comprend l'expansion des réseaux de transport en commun, le développement de pistes cyclables et de réseaux de transport actifs, les infrastructures pour les véhicules électriques pour réduire la dépendance aux transports personnels, réduire les émissions de gaz à effet de serre et respecter l'environnement. À cet effet, on peut souligner parmi l'un des plus grands

d'investissements avec 15 millions de dollars alloués pour la mobilité active dans la ville de Québec prévu pour l'année en cours. (Gouvernement du Québec, 2023-3).

Le gouvernement du Québec a également commencé à promouvoir les pratiques de télétravail et les horaires de travail flexibles pour réduire les besoins de déplacement et décongestionner les routes. Selon les estimations provenant de l'étude de Tanguay et Lachapelle (2018) concernant l'ampleur du télétravail, les auteurs ont démontré qu'avec cette pratique « le nombre de télétravailleurs québécois est près de la moyenne nationale, mais qu'en contrôlant pour diverses variables socioéconomiques, la probabilité d'observer du télétravail au Québec est plus grande qu'ailleurs au Canada » (Tanguay et Lachapelle, 2018, p.92). De ce fait, le télétravail en plus de contribuer à améliorer la résilience du système de transport, réduit également le stress des travailleurs et favorise une meilleure utilisation des ressources et des infrastructures.

5.1.3 Énergie

Nos résultats ont soulevé que de nombreux efforts ont été déployés pour rendre les infrastructures énergétiques du Québec plus résilientes. Cela comprend alors la promotion des sources d'énergie renouvelables, telles que l'énergie solaire et éolienne, qui dépendent moins des approvisionnements externes et ont un impact environnemental moindre. De plus, des investissements ont été réalisés dans le renforcement du réseau de production et de distribution pour accroître sa robustesse et sa résilience face aux perturbations. Puisque le secteur de l'énergie englobe à la fois la résilience et l'économie verte, nous aborderons ces aspects plus en détail dans la section suivante consacrée spécifiquement à l'économie verte.

Ainsi, ces trois exemples concrets illustrent les décisions prises au Québec durant la période postpandémique pour rendre les infrastructures physiques traditionnelles plus résilientes aux crises systémiques. En renforçant la résilience des infrastructures essentielles, le Québec cherche à mieux préparer sa société et son économie aux défis futurs liés aux pandémies et au changement climatique.

5.2 Économie et infrastructures vertes

La deuxième tendance observée consiste à investir dans des infrastructures vertes telles que le développement durable, l'énergie verte et les bâtiments à haute efficacité énergétique. En effet, la relance économique dans le contexte postpandémique suscite de nombreuses interrogations quant aux défis environnementaux auxquels le Québec doit faire face. Tel que le graphique 1 provenant de l'étude de Bertrand Schepper le montre, « les Québécois-es émettent plus du double de gaz à effet de serre (GES) que la moyenne mondiale » (Schepper, 2022, p.2). (Voir figure 2).

En ce sens, le Québec a manifestement entrepris plusieurs actions afin d'atteindre ses objectifs environnementaux. Lors de son discours sur le budget de 2020-2021, le Québec s'est d'abord engagé à bâtir une économie verte axée sur des méthodes permettant une transition écologique. Cet engagement reflète la volonté du gouvernement québécois de promouvoir une reprise économique axée sur la durabilité et la transition vers une économie verte à faibles émissions de carbone. Les récents discours sur le budget durant la période postpandémique démontrent notamment l'accent mis sur le *Plan pour une économie verte 2030*. (Gouvernement du Québec, 2021). Ce plan est toujours en cours pour permettre au Québec d'agir sur l'environnement et atteindre son « objectif de réduction des émissions de 37,5 %, une cible [...] [peu] ambitieuse » (Schepper, 2022, p.2) comparée à l'Union européenne qui sur la même période a réduit ses émissions de 25,9 %. (Schepper, 2022, p.2)

En réfléchissant à des moyens permettant de bâtir une économie verte et durable, il s'avère qu'il « existe des industries, comme l'efficacité énergétique et le transport en commun, capables [être] compatibles avec nos objectifs environnementaux. (Schepper, 2022, p.1). Durant la période postpandémique, le gouvernement du Québec a pris la décision d'orienter ses priorités vers des investissements dans les énergies renouvelables, la rénovation énergétique des bâtiments, l'économie circulaire et la promotion de l'innovation verte.

5.2.2 Développement des énergies renouvelables

En raison de l'augmentation de la demande énergétique au Québec, la province continue d'investir dans les énergies renouvelables, notamment l'hydroélectricité, l'éolien et le solaire. Le Québec a entrepris plusieurs grands projets afin de concrétiser son intention d'accroître la capacité de production d'énergie propre et de réduire sa dépendance aux combustibles fossiles. Par exemple, les investissements dans la construction de nombreuses infrastructures vertes telles que les parcs éoliens et centrales hydroélectriques se sont accélérés. Cela contribue à diversifier la structure énergétique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Selon l'article de la Presse (2023) d'énormes investissements pouvant atteindre 3 milliards de dollars sur une période de deux ans sont prévus pour la construction d'éoliennes dans l'est du Québec (La Presse, 2023-1).

5.2.3 Rénovation énergétique des bâtiments

Le gouvernement a mis en place de nouvelles normes de construction et des programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments pour encourager l'efficacité énergétique et la transition vers des bâtiments à haute performance énergétique. On peut citer comme exemple le *Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI)* de 1,5 milliard de dollars vu précédemment lors de notre étude de cas. À titre de rappel ce programme aide à soutenir les projets d'infrastructures visant la rénovation, la réparation ou la modernisation des bâtiments communautaires publics existants afin d'améliorer leur empreinte écologique et leur accessibilité. (Gouvernement du Canada, 2023). De plus, des incitatifs financiers aux propriétaires et aux entreprises ont également été offerts pour qu'ils réduisent leur consommation d'énergie, améliorent l'isolation et utilisent des systèmes de chauffage et de climatisation plus efficaces. Le programme *Rénoclimat* permet aux propriétaires (particuliers ou entreprises) d'habitations au Québec d'obtenir de l'aide financière pour les travaux des travaux d'isolation, d'étanchéité, de remplacement de portes et de fenêtres, d'installation ou de remplacement de systèmes mécaniques (système de ventilation, chauffe-eau, thermopompe, système de chauffage et système géothermique). (Gouvernement du Québec, 2008-2023).

5.2.4 Développement de l'économie circulaire

Tout d'abord, il est important de définir ce l'on entend par la notion de l'économie circulaire. Ce concept a gagné en importance récemment et est largement utilisé dans le domaine de l'environnement. Il se définit comme un « système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités. » (Korai et Whitmore, 2021, p.I). Ainsi, l'économie circulaire vise à réduire le gaspillage des ressources et à promouvoir la durabilité en bouclant les cycles de vie des matériaux et des produits.

C'est dans cette perspective que le budget 2023-2024 du Québec pour la période postpandémique tente actuellement de développer un « Québec durable » (Gouvernement du Québec, 2023). À travers « diverses interventions économiques du gouvernement, en particulier par l'intermédiaire d'Investissement Québec, ainsi que par d'autres intervenants, dont Hydro-Québec » (Gouvernement du Québec, 2021, p.66) que le Québec a investi dans le développement d'une économie circulaire encourageant la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets. Des programmes de soutien aux particuliers et aux entreprises ont été mis en place pour promouvoir la gestion durable des déchets, réduire l'utilisation de matières premières et mettre en place des filières de recyclage et de valorisation des matériaux. Ainsi, la mise en œuvre du *Plan pour une économie verte 2030* « contribuera au développement de l'économie circulaire qui, en stimulant le maillage et la synergie entre les entreprises d'une même région, accroîtra l'efficacité et favorisera le développement de produits à faible empreinte carbone et les retombées locales. » (Gouvernement du Québec, 2021, p.66).

5.2.5 Promotion de l'innovation verte

En période postpandémique au Québec, le gouvernement a soutenu la recherche et l'innovation dans les domaines des technologies propres et de l'économie verte à l'aide de fond tel que les *Fonds de recherche du Québec*. (Fonds de recherche du Québec, 2023). Il a ensuite développé plusieurs actions de soutien aux infrastructures vertes visant à promouvoir l'innovation verte. Les fonds alloués financent des projets innovants visant à développer de nouvelles solutions durables, notamment dans des domaines tels que les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, l'agriculture durable et la bioéconomie. Il est notamment question d'investir dans le développement et la modernisation des infrastructures existantes pour les rendre plus durables et respectueuses de l'environnement. (Gouvernement du Québec, 2023-4).

Le Québec a mis en place des programmes de financement et des incitations fiscales pour encourager les entreprises à adopter des pratiques et des technologies vertes dans la construction et la rénovation des infrastructures. L'initiative de financement *Compétivert* en est un bon exemple. Il s'agit d'un prêt « à terme et garantie de prêt pour financer [les] projets liés à l'économie verte permettant d'augmenter la productivité durable [des entreprises]. » (Investissement Québec, 2022). Cela permet alors d'améliorer à la fois la compétitivité et l'empreinte environnementale des entreprises en intégrant des technologies propres et des pratiques écoresponsables. Des incitations ont été également fournies pour promouvoir l'utilisation de matériaux durables, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la gestion des déchets dans les projets d'infrastructures.

De plus, le gouvernement collabore étroitement avec les acteurs de l'industrie, les universités et les centres de recherche pour encourager l'innovation dans le domaine des infrastructures vertes. Des partenariats ont été établis pour soutenir la recherche et le développement de nouvelles technologies et des solutions durables.

Le gouvernement a également élaboré des politiques et des réglementations visant à intégrer les principes de l'innovation verte dans le processus d'appel d'offres et de

planification des projets d'infrastructure. Les critères environnementaux et de durabilité sont intégrés à l'évaluation des propositions et à la sélection des fournisseurs.

Ainsi, à la lumière des éléments exposés ci-dessus, une chose demeure certaine, est que la construction du discours et du cadrage politiques porte sur les deux tendances des investissements publics postpandémique au Québec. Ces dernières sont orientées vers une économie résiliente et verte pour les générations futures. Tel que nous l'avons souligné dans notre étude, il est indéniable que ces décisions ont accordé une attention particulière à ces deux sections. Il reste à savoir si ces décisions auront un impact significatif sur la résilience et l'environnement.

Conclusion

À travers notre étude, nous avons tenté de dresser un portrait global des décisions prises par les autorités québécoise sur le choix des investissements publics pour renforcer la capacité de la province à faire face à la crise. Cela dans l'objectif de mieux cerner les stratégies de relance économique postpandémiques au Québec. De nos résultats et analyses des discours se sont dégagées deux grandes tendances priorisées en termes d'orientation des décisions budgétaires, à savoir : 1) la résilience des infrastructures; 2) l'économie et les infrastructures vertes. Comme le préconise la théorie de la prise de décision en administration publique de Richard Snyder, « pour comprendre le pourquoi, il faut analyser le comment » (Snyder et coll., 2002, p. 33). Dès lors, pour comprendre les besoins prioritaires d'investissements publics en infrastructures postpandémiques, il nous semblait essentiel de comprendre comment les décisions au Québec sont prises. Cela impliquait notamment les processus de mécanisme de gouvernance, les politiques publiques et les pratiques de gestion mises en place pour assurer une utilisation efficace et efficiente des investissements publics. Ainsi, nous avons constaté que les tendances en matière de décision favorisent alors un plan de relance économique postpandémique vert. Ces décisions ont donc fortement influencé le secteur de l'environnement au cours de ces dernières années postpandémiques.

Cependant, certaines études antérieures notamment Voegtlin (2021) et les journaux locaux (La Presse, 2023) remettent en question l'efficacité des efforts et des initiatives mis en œuvre par le gouvernement du Québec sous prétexte que les résultats atteints sont encore loin des objectifs environnementaux visés. À vrai dire, la justification des décisions prises par le gouvernement du Québec peut être vue sous l'angle d'une construction du discours à travers les nombreux rapports discutant de la question ou encore des efforts médiatiques visant à bien paraître. Ainsi, s'il semble vrai que d'après les discours budgétaires du gouvernement québécois, les résultats de ces investissements en infrastructures sont optimistes, toutefois, ils peuvent être remis en cause. Ainsi, il s'avère que les décisions postpandémiques seraient davantage un problème public.

Malgré les discours ambitieux, la mise en œuvre de politiques a souvent rencontré des obstacles et des retards importants. En ce qui concerne la résilience des infrastructures, certaines initiatives annoncées pour moderniser et renforcer les réseaux de transport, d'énergie et de communication ont été entravées par des problèmes de financement et de coordination entre les différents niveaux de gouvernement. De plus, la réalisation de projets d'infrastructure de grande envergure peut prendre du temps, ce qui conduit souvent à des attentes de la part du public démesurées et exagérées quant à la rapidité des résultats.

Pour l'économie verte et les infrastructures, bien que le discours politique exprime une forte volonté de la part des décideurs de soutenir la transition écologique et de favoriser les investissements dans le secteur vert, la mise en œuvre de politiques spécifiques a parfois été lente et fragmentée. Les désaccords politiques et les intérêts divergents peuvent entraver l'adoption rapide de mesures décisives, tandis que le manque de ressources financières dédiées à la transition verte est également un défi majeur à prendre dont il faut tenir compte.

Ainsi, bien que les discours sur la résilience des infrastructures et l'économie verte véhiculent des ambitions importantes pour l'avenir du Québec, la distance entre ces discours et la mise en œuvre concrète des politiques demeure apparente. Pour combler cet écart, les décideurs politiques doivent s'engager à allouer les ressources nécessaires et à faciliter la coordination intergouvernementale pour assurer une mise en œuvre efficace des projets d'infrastructure et des initiatives vertes. De plus, une communication transparente sur les échéanciers et les contraintes rencontrées peut aider à gérer les attentes du public et à renforcer la confiance dans le processus décisionnel postpandémie du Québec.

Enfin, s'il est vrai qu'il n'existe pas de meilleures solutions en termes de prise de décisions, il serait intéressant de pousser la recherche un peu plus loin et de réfléchir sur la façon de rendre le processus décisionnel plus participatif et transparent. Les futures recherches pourraient ainsi s'interroger sur le processus décisionnel, les acteurs, les choix politiques ou encore la mise à l'agenda.

Annexe 1

Annexe 1 Loi, Directive et autres

1. La Loi sur les infrastructures publiques

La Loi sur les infrastructures publiques établit des règles en matière de planification et de gestion des investissements publics en infrastructures.

Les objectifs poursuivis par la Loi sont :

- Obtenir une vision à long terme des investissements du gouvernement en infrastructures;
- Assurer une planification adéquate des infrastructures publiques;
- Favoriser la pérennité des infrastructures publiques de qualité;
- Contribuer à la priorisation des investissements publics en infrastructures;
- Faire en sorte que la Société québécoise des infrastructures assure une gestion optimale du parc immobilier.

La Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3) a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2013. Cette Loi établit les règles de gouvernance en matière de planification des investissements publics en infrastructures de même qu'en matière de gestion des infrastructures publiques.

La Loi institue également la Société québécoise des infrastructures, ayant pour mission de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique et d'assurer que le parc immobilier répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Cette Loi propose une vision à long terme de la planification des investissements du gouvernement en infrastructures, basée sur les meilleures pratiques dans le domaine. Ainsi, elle favorise une planification adéquate des investissements en infrastructures publiques en prescrivant notamment une administration rigoureuse et transparente des sommes qui leur sont consacrées et en promouvant les meilleures pratiques de gestion de projet ainsi qu'une meilleure reddition de comptes.

Les mesures introduites par la Loi favorisent également la pérennité d'infrastructures publiques de qualité, notamment par une répartition adéquate des investissements entre ceux relatifs au maintien d'actifs et ceux relatifs au développement des infrastructures.

Figure 1 Financement du programme d'infrastructure Investir dans le Canada

FIGURE 11 : FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE INVESTIR DANS LE CANADA					
JURIDICTION	TRANSPORT EN COMMUN	INFRASTRUCTURES VERTES*	INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES, CULTURELLES ET RÉCRÉATIVES	COLLECTIVITÉS RURALES ET NORDIQUES†	AFFECTATIONS TOTALES††
Terre-Neuve-et- Labrador	109 071 324 \$	302 364 807 \$	39 768 539 \$	104 638 175 \$	555 842 846 \$
Île-du-Prince- Édouard	27 063 775 \$	228 147 387 \$	29 060 925 \$	82 705 236 \$	366 977 323 \$
Nouvelle-Écosse	289 589 324 \$	381 914 606 \$	51 245 475 \$	105 743 756 \$	828 493 161 \$
Nouveau- Brunswick	165 202 662 \$	347 151 232 \$	46 230 038 \$	114 633 636 \$	673 217 569 \$
Québec*	5 182 392 771 \$	1 808 076 797 \$	257 003 028 \$	288 465 324 \$	7 535 937 919 \$
Ontario**	8 340 401 116 \$	2 848 855 330 \$	407 159 893 \$	250 067 117 \$	11 846 483 456 \$
Manitoba***	546 139 840 \$	451 790 568 \$	61 326 732 \$	112 819 014 \$	1 172 076 153 \$
Saskatchewan	307 871 025 \$	416 334 673 \$	56 211 382 \$	115 905 927 \$	896 323 008 \$
Alberta	2 096 548 228 \$	1 001 082 871 \$	140 575 109 \$	159 650 831 \$	3 397 857 038 \$
Colombie- Britannique***	2 691 101 894 \$	1 115 494 721 \$	157 081 719 \$	166 001 827 \$	4 129 680 161 \$
Yukon	9 944 170 \$	207 065 850 \$	26 019 416 \$	202 587 865 \$	445 617 300 \$
Territoires du Nord-Ouest	8 344 774 \$	208 230 295 \$	26 187 414 \$	328 014 343 \$	570 776 826 \$
Nunavut	6 067 664 \$	207 079 637 \$	26 021 405 \$	327 592 915 \$	566 761 621 \$
TOTAL	19 779 738 568 \$	9 523 588 774 \$	1 323 891 073 \$	2 358 825 966 \$	32 986 044 381 \$

† Inclut le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique de 400 millions de dollars dans les territoires.

†† Il se peut que la somme des valeurs ne corresponde pas au total en raison de l'arrondissement. Les renseignements relatifs à la population totale sont établis en fonction des données du recensement de 2016.

* Les montants d'allocation du Québec incluent une somme de 1,283 milliard de dollars qui pourrait servir au système léger sur rails de Montréal (Réseau express métropolitain).

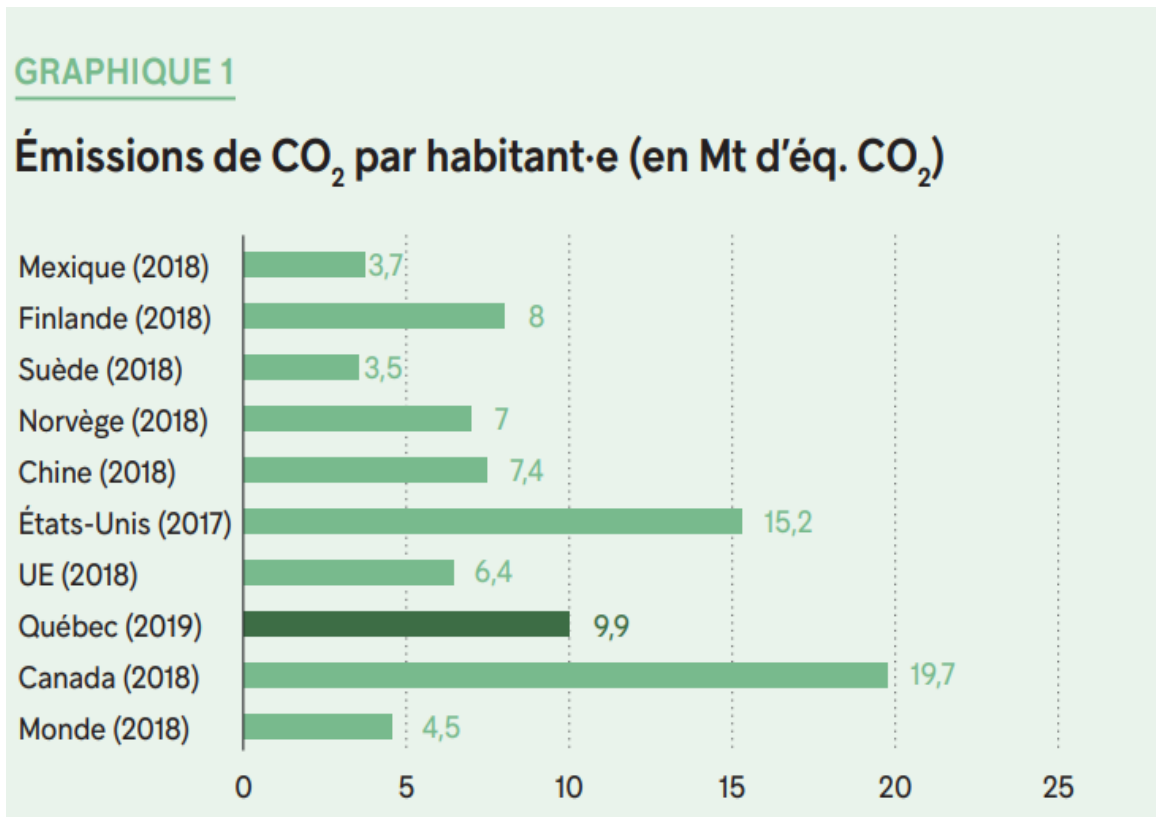
** Les montants d'allocation de l'Ontario incluent une somme de plus de 1,091 milliard pour la phase 2 du système léger sur rails d'Ottawa et 384,2 millions de dollars pour le projet de prévention des inondations des terrains portuaires et son infrastructure habitante.

*** Le montant des allocations attribuées à la Colombie-Britannique et au Manitoba inclut une somme de 212,3 millions de dollars pour la station de traitement des eaux usées North Shore (C.-B.) et une somme de 247,5 millions de dollars pour le projet d'atténuation des inondations visant les canaux de sortie du lac Manitoba et du lac Saint-Martin (Man), conformément à ce qui a été annoncé dans le budget de 2016.

La différence entre les totaux des allocations provinciales et territoriales et les valeurs correspondant à chaque volet qui précède s'explique par l'élimination des coûts administratifs fédéraux avant l'allocation à chaque province et territoire. Les coûts d'administration de chaque province et territoire seront tirés de leurs allocations, dans le tableau qui précède.

Source : Infrastructure Canada, 2018, p.69

Figure 2. Émissions de CO₂ par habitant(e) (en Mt d'éq. CO₂)



Source : Schepper, 2022, p.2

BIBLIOGRAPHIE

Achou, B., Décarie, Y., Fonseca, R., Michaud, P. C., & Navaux, J. (2020). La pandémie de COVID-19 et ses effets sur les finances publiques du gouvernement du Québec 2020-2035. CIRANO.

Aschauer, David Alan. 1989. "Does Public Capital Crowd Out Private Capital?" *Journal of Monetary Economics* 24 (2): 171–88.

Birch, L., Dufresne, Y., Duval, D., & Tremblay-Antoine, C. (Eds.). (2022). *Bilan du gouvernement de la CAQ : entre nationalisme et pandémie*. Presses de l'Université Laval.

Blouin Genest, G., Burlone, N., Champagne, E., Eastin, C., & Ogaranko, C. (2021). Translating COVID-19 emergency plans into policy: A comparative analysis of three Canadian provinces. *Policy Design and Practice*, 4(1), 115–132.
<https://doi.org/10.1080/25741292.2020.1868123>

Brameret, S. (2014). Secteur public. Dans : Nicolas Kada éd., *Dictionnaire d'administration publique* (pp. 453-455). FONTAINE : Presses universitaires de Grenoble.

Brunelle, C. & Duvivier, C. (2022). Accès au très haut débit et développement territorial en période d'incertitude : note éditoriale / Broadband Access and Territorial Development in Times of Uncertainty: Editorial Comment. *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, 45(2), 63–68.
<https://doi.org/10.7202/1092246ar>

Castonguay, A. (2021). *Le printemps le plus long*. Québec Amérique.

Champagne, E., Choinière, O., & Granja, A. D. (2023). Government of Canada's teleworking and hybrid policies in the aftermath of the COVID-19 pandemic. *Canadian Public Administration*. <https://doi.org/10.1111/capa.12520>

Champagne, E. & Granja, A. (2021). Les investissements publics en temps de crise : le cas du Canada. *Gestion & Finances Publiques*, 4, 109-115.

Carrier, L. (2011). *Un programme, deux objectifs, trois groupes d'acteurs : le programme des travaux d'infrastructures Canada-Québec, 1993-1997* (Doctoral dissertation, Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique).

Dabiré, F., Fortin, M., Khan, H., Richard, P., & Rouillard, J. F. (2020). La politique budgétaire en contexte de relance économique post-première vague de Covid-19 : Étude appliquée au Québec. *Cahier de recherche*, 20-10.

- Debande, O. (1997). Le rôle du secteur privé dans le financement des infrastructures Une mise en perspective historique. *Revue Économique*, 48(2), 197– 229.
<https://doi.org/10.2307/3502536>
- Desrosières, A. (2003). Historiquer l'action publique : l'État, le marché et les statistiques. *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 207-221.
- Dudoit, A. (2020). COVID-19–Réinventer nos modèles de gouvernance et d'opérations. Le point tournant pour le Canada et le Québec ? (No. 2020rb-03). CIRANO.
- Dudoit, A. (2020). *COVID-19 : Les six premiers mois-L'urgence d'un nouveau modèle de gouvernance et d'opérations*. Montreal, QC: CIRANO.
- Efficiency Canada. (2020). Mémoire d'Efficacité énergétique Canada présenté aux membres du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes. Tiré de
<https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/431/INDU/Brief/BR10823722/br-external/EfficiencyCanada-10268247-f.pdf>
- Elalaoui, J., & Hefnaoui, A. (2018). L'impact des dépenses publiques sur la croissance économique : approche par le modèle ARDL Cas du Maroc. *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit*, 2(3).
- Finances Québec. (2015). Le Plan économique du Québec. Tiré de
<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2015-2016/fr/documents/planeconomique.pdf>
- FMI. (2015). Making public investment more efficient. Washington, DC: International Monetary Fund. Tiré de <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/061115.pdf>
- Fonds de recherche du Québec. (2023). *Actualités*, Tiré de
<https://frq.gouv.qc.ca/actualites/?fond=nature-et-technologies>
- Friedrich, C. J. (1971). Prise de décision, politique et planification. *Canadian Public Administration*, 14(1), 16-31.
- Garon, J. D., Lalé, E., Martin, J., Mayneris, F., Osotimehin, S., Séguin, C., & Stevanović, D. (2020). *Réflexions pour la relance du Québec : productivité de la main-d'œuvre, investissements et mutations du commerce international*. CIRANO.
- Gaudet, S., & Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative : du questionnement à la rédaction scientifique*. Presses de l'Université d'Ottawa.
- Gaudreault, F. (2016). Note de politique.
- Gendron, C. (2016). Une science pacificatrice au service de l'acceptabilité sociale ? Le cas des gaz de schiste au Québec. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 18(1).

Gendron, C., Yates, S., & Motulsky, B. (2016). L'acceptabilité sociale, les décideurs publics et l'environnement : Légitimité et défis du pouvoir exécutif. *VertigO : La Revue Électronique En Sciences de L'environnement*, Volume 16 Numéro 1.
<https://doi.org/10.4000/vertigo.17123>

Girard, E. (2020). *Discours sur le budget*. Tiré de
http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2020-2021/fr/documents/Budget2021_Discours.pdf

Girard, E. (2021). *Un Québec résilient et confiant. Discours sur le budget*. Tiré de
http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2021-2022/fr/documents/Budget2122_Discours.pdf

Gouvernement du Canada (2020). *Appuyer la santé dans les collectivités grâce à un nouveau Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées*. Tiré de
<https://www.infrastructure.gc.ca/plan/cwwf-fepeu-fra.html>

Gouvernement du Canada. (2021). *Énoncé des priorités et des responsabilités*. Tiré de
<https://www.infrastructure.gc.ca/alt-format/pdf/CIB-BIC/%C3%89nonc%C3%A9-des-priorit%C3%A9s-et-des-responsabilit%C3%A9s-BIC-2021-fra.pdf>

Gouvernement du Canada (2023). *Bâtiments communautaires verts et inclusifs*. Tiré de
<https://www.infrastructure.gc.ca/gicb-bcvi/index-fra.html#:~:text=Le%20Programme%20pour%20les%20b%C3%A2timents,ainsi%20que%20la%20construction%20de>

Gouvernement du Québec. (2006). *Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza - Mission Santé*. Tiré de <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001256/>

Gouvernement du Québec. (2008-2023). *Programme Rénoclimat. Transition énergétique Québec*. Tiré de
<https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/renoclimat>

Gouvernement du Québec. (2015). *Les infrastructures publiques du Québec. Plan québécois des infrastructures 2015-2025. Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2015-2016*. Récupéré du site du Secrétariat du Conseil du trésor : https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/15-16/infrastructuresPubliquesQuebec.pdf. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). (2016). *Guide : La*.

Gouvernement du Québec. (2016). *Les infrastructures publiques du Québec. Plan québécois des infrastructures 2016-2026. Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2016-2017*. Récupéré du site du SCT : [tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ budget_depenses/16-17/infrastructuresPubliquesQuebec.pdf](https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/16-17/infrastructuresPubliquesQuebec.pdf).

Gouvernement du Québec. (2018). *Discours sur le budget Mars 2018*. Tiré de http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/Discours_1819.pdf

Gouvernement du Québec. (2019). Les infrastructures publiques du Québec. Plan québécois des infrastructures 2019-2029. Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2019-2020. *Récupéré du site du Secrétariat du Conseil du trésor* : https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/19-20/fr/8-Infrastructures_publiques_Quebec.pdf

Gouvernement du Québec. (2019-1). *Discours sur le budget Mars 2019*. Tiré de http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2019-2020/fr/documents/Discours_1920.pdf

Gouvernement du Québec. (2020). *Discours sur le budget Mars 2020* Tiré de http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2020-2021/fr/documents/Budget2021_Discours.pdf

Gouvernement du Québec. (2021). *Plan pour une économie verte 2030*. Tiré de <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf>

Gouvernement du Québec. (2022). *Cahier d'instructions. Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures*. Tiré de https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/infrastructures_publiques/pagi.pdf

Gouvernement du Québec. (2022-1). *Discours sur le budget Mars 2022*. Tiré de http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2022-2023/documents/Budget2223_Discours.pdf

Gouvernement du Québec. (2023). *Discours sur le budget Mars 2023*. Tiré de http://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/documents/Budget2324_Discours.pdf

Gouvernement du Québec. (2023-1). *Projet de loi visant à instituer le Fonds bleu et à modifier d'autres dispositions*. Tiré de <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/fonds-bleu/projet-loi.htm>

Gouvernement du Québec. (2023-2). *Programme d'infrastructures municipales d'eau - Plus de 17,8 M\$ pour des infrastructures d'eaux à Saint-Pierre-les-Becquets*. Tiré de <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/programme-dinfrastructures-municipales-deau-plus-de-178-m-pour-des-infrastructures-deaux-a-saint-pierre-les-becquets-38517>

Gouvernement du Québec. (2023-3). *Un investissement de 15 millions de dollars pour la mobilité active dans la ville de Québec*. Tiré de

<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/un-investissement-de-15-millions-de-dollars-pour-la-mobilite-active-dans-la-ville-de-quebec-46550#:~:text=Faits%20saillants%20%3A,4%2C4%20millions%20de%20dollars>

Gouvernement du Québec. (2023-4). *Plan pour une économie verte - Appui de près de 20 M\$ à trois projets contribuant positivement à la transition énergétique du Québec* Tiré de <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/plan-pour-une-economie-verte-appui-de-pres-de-20-m-a-trois-projets-contribuant-positivement-a-la-transition-energeatique-du-quebec-39072>

Halpern, C. (2019). Décision. Dans : Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques* : 5e édition entièrement revue et corrigée (pp. 199-206). Paris : Presses de Sciences Po. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/scpo.bouss.2019.01.0199>

Holland, G., & Sene, O. (2010). Elinor Ostrom et la gouvernance économique. *Revue d'économie politique*, 120(3), 441-452.

Huault, I. (2017). XXII. James G. March—Ambiguïté et déraison dans les organisations. Dans : Sandra Charreire Petit éd., *Les Grands Auteurs en Management* (pp. 343-357). Caen : EMS Editions. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/ems.charr.2017.01.0343>

Ika, L. & Paché, G. (2021). Bâtir à la vitesse grand V, une solution risquée ?. *Gestion*, 46, 26-31. <https://doi.org/10.3917/riges.462.0026>

Index Sante. (2020). *Investissements de 951 millions \$ sur trois ans - Un plan pour une modernisation technologique de notre système de santé et de services sociaux*. Tiré de : <https://www.indexsante.ca/nouvelles/1402/un-plan-pour-une-modernisation-technologique-de-notre-systeme-de-sante-et-de-services-sociaux.php> Consulté le 25 mai 2023.

Infrastructure Canada. (2018). *Le Plan d'infrastructure à long terme du Canada*. Tiré de <https://www.infrastructure.gc.ca/alt-format/pdf/plan/icp-pic/IC-InvestingInCanadaPlan-FRA.pdf>

Infrastructure Canada. (2018-1). *Entente bilatérale intégrée (relative au programme d'infrastructure investir dans le Canada) Canada*. Tiré de <https://www.infrastructure.gc.ca/prog/agreements-ententes/2018/2018-qc-fra.html>

Infrastructure Canada. (2022). *Les infrastructures au Québec*. Tiré de <https://www.infrastructure.gc.ca/plan/prog-proj-qc-fra.html>

Infrastructure Canada. (2021). *Tracer la voie vers 2025*. Tiré de <https://www.infrastructure.gc.ca/alt-format/pdf/nia-eni/nia-eni-2-fra1.pdf>

Institut de la statistique du Québec. (2020). *Effets de la pandémie sur les secteurs économiques et le PIB du Québec en 2020*. Tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/effets-pandemie-secteurs-economiques-pib-quebec-2020>

Institut de la statistique du Québec. (2020 (1)). *Investissements publics en infrastructures au Québec - Édition 2020*" et a été publiée en décembre 2020. Tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/recherche?sujet=investissements>

Investissement Québec. (2022). *Financement Compétivert*. Tiré de <https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/financement-competivert.html>

Isabelle Lacroix, L. et P.O. St-Arnaud (2012), « La gouvernance : tenter une définition », *Cahiers de recherche en politique appliquée* [En ligne], vol. 4, n° 3 <https://www.usherbrooke.ca/politique-appliquee/fileadmin/sites/flsh/politique/documents/cahiers/Vol4-no3-article2.pdf>

Joanis, M. (2016). *Le Québec économique*. Presses de l'Université Laval.

Kohn, L. & Christiaens, W. (2014). Les méthodes de recherches qualitatives dans la recherche en soins de santé : apports et croyances. *Reflets et perspectives de la vie économique*, LIII, 67-82. <https://doi.org/10.3917/rpve.534.0067>

Korai, B., & Whitmore, J. (2021). *L'économie circulaire au Québec-Quelles options pour la stratégie gouvernementale en développement durable 2022-2027 ?* (No. 2021rp-03). CIRANO.

Larue, B. (2020) Développement rural et connectivité internet. Table de matière, pp.35-40

La Presse. (2020) *Inclusion, équité et diversité. L'urgence de bâtir un nouveau dialogue social*. Tiré de https://plus.lapresse.ca/screens/662c16ba-2198-4eb0-9acd-5c20c9078209%7C_0.html

La Presse. (2023). *L'avenir énergétique du Québec se redessine, parlons-en*. Tiré de <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2023-01-14/l-avenir-energetique-du-quebec-se-redessine-parlons-en.php>

La Presse. (2023-1). *Des investissements de 3 milliards atterrissent en région*. Tiré de <https://www.lapresse.ca/affaires/2023-03-16/hydro-quebec/des-investissements-de-3-milliards-atterrissent-en-region.php>

Le Devoir. (2020). *Les investissements publics n'auront jamais été aussi payants, selon le FMI*. Tiré de <https://www.ledevoir.com/economie/587281/coronavirus-les-investissements-publics-n-auront-jamais-ete-aussi-payants-selon-le-fmi>

Le Devoir. (2022). [Les ponts de Québec sont en péril, d'après les ingénieurs de l'État | Le Devoir](#)

Le Devoir. (2023). *Suivez la propagation de la COVID-19 à travers le monde*. Tiré de https://www.ledevoir.com/documents/special/20-03_covid19-carte-dynamique/index.html

Le journal de Québec. (2021). [CARTE INTERACTIVE] *Dans quel état se trouve le pont près de chez vous ?* Tiré de <https://www.journaldemontreal.com/2021/11/13/carte-interactive-dans-quel-etat-se-trouve-le-pont-pres-de-chez-vous>

Le journal de Québec. (2023). *Budget Girard : le marché du carbone payant pour l'environnement*. Tiré de <https://www.journaldequebec.com/2023/03/21/budget-girard-le-marche-du-carbone-payant-pour-lenvironnement>

L'actualité. (2020). *Distanciation : le Québec dans une classe à part au Canada*. Tiré de <https://lactualite.com/societe/distanciation-le-quebec-dans-une-classe-a-part-au-canada/>

Miller, M., & Mustapha, S. (2016). *La gestion de l'investissement public. Un guide d'introduction à la gestion des finances publiques*

Miyamoto, H., Gueorguiev, N., Honda, J., Baum, A., & Walker, S. (2020). Growth impact of public investment and the role of infrastructure governance. *International Monetary Fund, Washington, DC*.

Moatty, A. & Reghezza-Zitt, M. (2018). Infrastructures critiques, vulnérabilisation du territoire et résilience : assainissement et inondations majeures en Île-de-France. *VertigO*, 18(3).

Morcol, G. (Ed.). (2006). *Handbook of decision making*. CRC Press.

Morel, N. & Palme, J. (2016). Fonder l'investissement social d'un point de vue normatif : l'apport de l'approche par les capacités d'Amartya Sen. *Informations sociales*, 192, 102-111. <https://doi.org/10.3917/inso.192.0102>

OCDE (2014) *L'investissement public efficace entre niveaux de gouvernement*. Tiré de <https://www.oecd.org/effective-public-investment-toolkit/Brochure-FR.pdf>

OMS. (2023) *Flambée de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)*. Tiré de <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

Pigeron-Piroth, I. (2009). Le secteur public. *Economie et Statistique*, 34, 1-34.

Piron, D. (2020). Gouverner l'investissement public par la comptabilité : une valse à trois temps autour du traitement comptable des partenariats public-privé (PPP) en Europe. *Politique et Sociétés*, 39(1), 65–92. <https://doi.org/10.7202/1068368ar>

Radio Canada. (2020). *Transport en commun : impossible de respecter la distanciation physique, selon les experts*. Tiré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1701725/ctt-stm-transports-covid19-distanciation-impossible-deconfinement>

Radio Canada. (2021). *Québec débloque 6,4 milliards \$ pour les infrastructures de transport*. Tiré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1786115/quebec-milliards-transport-investissement>

Roland, M. (2020). La couverture et l'utilisation de l'internet haut-débit. *Table de matière*, pp.28-34.

Rouillard, C., & Hudon, P. A. (2007). Le partenariat public-privé: un instrument d'action publique au cœur de la reconfiguration de l'État québécois. *Économie et solidarités*, 38(2), 7-26.

Schepper, B. (2017). *CDPQ et le REM, un projet qui démantèle le réseau de transport en commun de Montréal*. Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS).

Schepper, B. (2022). *La nécessaire transition écologique*. Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS).

Schmidt, V. (2010). Taking ideas and discourse seriously: Explaining change through discursive institutionalism as the fourth 'new institutionalism'. *European Political Science Review*, 2(1), 1–25. <https://doi.org/10.1017/S175577390999021X>

Seminatore, I. (1996). Les relations internationales de l'après-guerre froide : une mutation globale. *Études internationales*, 27(3), 603–638. <https://doi.org/10.7202/703631ar>

Sécurité publique Canada. (2022). *Infrastructures essentielles du Canada*. Tiré de <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scrtr/crtcl-nfrstrctr/cci-iec-fr.aspx>

Simard, L. (2021). L'acceptabilité sociale au Québec: nouvel instrument normatif d'action publique. *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, 27(69), 17-44.

Simon, H.A. (1966). *Theories of Decision-Making in Economics and Behavioural Science*. In: *Surveys of Economic Theory*. Palgrave Macmillan, London. https://doi.org/10.1007/978-1-349-00210-8_1

Snow, D. A. (2004). Framing processes, ideology, and discursive fields. *The Blackwell companion to social movements*, 1, 380–412.

Snyder, R. C., Bruck, H. W., Sapin, B., Hudson, V., Chollet, D., & Goldgeier, J. (2002). *Foreign policy decision making*. New York: Palgrave Macmillan.

Statistique Canada. (2018). *Concepts, définitions et classifications* Tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/13-607-x/2016001/1364-fra.htm>

Statistique Canada. (2021). *La COVID-19 au Canada : le point sur les répercussions sociales et économiques après un an*. Tiré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2021001-fra.htm>

Sturm, Jan-Egbert, Jan Jacobs, and Peter Groote. 1999. “Output Effects of Infrastructure Investment in the Netherlands, 1853–1913.” *Journal of Macroeconomics* 21 (2): 355–80.

Talahite, F. (2006, March). Les institutions du monde musulman chez Douglass North. In *Institutions et croissance économique*

Tanguay, G. A., & Lachapelle, U. (2018). *Impacts potentiels du télétravail sur les comportements en transport, la santé et les heures travaillées au Québec* (No. 2018rp-05). CIRANO.

Tchankam, J., Ndoume Essingone, H. & Tchagang, E. (2020). Chapitre 14. Portée et limites de la recherche qualitative. Dans : Soufyane Frimousse éd., *Produire du savoir et de l'action : Le vade-mecum du dirigeant-chercheur* (pp. 165-174). Caen : EMS Editions. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/ems.peret.2020.01.0165>

Usito. (2023). *Infrastructure*. Tiré de <https://usito.usherbrooke.ca/d%C3%A9finitions/infrastructure>

Voegtlin, A., 2021. *Quantification du potentiel d'efficacité énergétique du parc de logements québécois : des térawattheures à portée de main*, Rapports d'étude de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, numéro 5-2021, août 2021.

Warner, A., 2014a, “Public Investment as an Engine of Growth,” IMF Working Paper, 14/148 (Washington: International Monetary Fund)

Willig, C. (2017). Chapitre 4. L'analyse discursive. Dans : Marie Santiago Delefosse éd., *Les méthodes qualitatives en psychologie et sciences humaines de la santé* (pp. 85-105). Paris : Dunod. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/dunod.santi.2017.01.0085>

Xavier Ragot. Investissement public, capital public et croissance. *OFCE Policy Brief*, 2016, 7, pp.1 - 12.